
Statistique policière de la criminalité (SPC)



Rapport annuel Genève 2019



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS



KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTORINEN UND -DIREKTOREN
CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE
CONFERENZA DEI DIRUTTRICE E DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI DI GIUSTIZIA E POLIZIA

Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu.....	7
2.1	Infractions selon la loi.....	7
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	7
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	8
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	9
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	9
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	10
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	11
2.3	Infractions selon la répartition géographique	12
2.3.1	Code pénal (CP).....	12
2.3.1.1	Fréquence (‰) par commune	12
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par commune	13
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	14
2.3.2.1	Fréquence (‰) par commune	14
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par commune	15
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	16
2.3.3.1	Fréquence (‰) par commune	16
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par commune	17
2.4	Prévenus selon la loi	18
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	18
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	18
2.4.2.1	Code pénal (CP).....	18
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	19
2.4.2.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	19
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	20
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	21
2.4.4.1	Code pénal (CP).....	21
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	22
2.4.4.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	23
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
2.4.5.1	Code pénal (CP).....	25
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	25
2.4.5.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	26
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	26
3	Partie détaillée.....	27
3.1	Infractions de violence.....	27
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	28
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	29
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	29
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	30
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	31
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	31
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	31

3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	32
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	33
3.2	Violences domestiques.....	34
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	34
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	35
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	36
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	37
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	38
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	39
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
3.5	Brigandage.....	41
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	41
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
3.6	Vol.....	42
3.6.1	Répartition selon le type de vol	42
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	42
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	43
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	43
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
3.7	Vol de véhicule.....	45
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	45
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
3.8	Dommmages à la propriété.....	46
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	46
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	46
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	47
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	48
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	49
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	49
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	50
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	51
3.9.3.1	Consommation par substances	51
3.9.3.2	Trafic par substances	52
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	52
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	52
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	53
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	53
3.9.5	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	54
3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	55
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction.....	55
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions.....	56
4	Évolution.....	58

4.1	Tableaux	58
4.1.1	Infractions selon la loi	58
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	59
4.1.3	Code pénal: infractions par commune	60
4.1.4	Infractions à la loi sur les stupéfiants	61
4.1.5	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	62
4.1.6	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	63
4.1.7	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	64
4.1.8	Infractions de violence	65
4.1.9	Infractions de violence domestique	66
4.1.10	Infractions contre le patrimoine	67
4.2	Graphiques	68
4.2.1	Infractions selon la loi	68
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	69
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	70
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	70
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants	71
5	Glossaire méthodologique	72
5.1	Introduction	72
5.2	Définitions	72
5.2.1	Le cas/l'affaire	72
5.2.2	L'infraction	72
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	72
5.2.4	La personne lésée	72
5.2.5	La population résidante permanente	72
5.2.6	Etat des communes	73
5.3	Principes d'exploitation des données	73
5.3.1	Statistique de sortie	73
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	73
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	73
5.4	Chiffres clés	73
5.4.1	Chiffres absolus	73
5.4.2	Chiffres relatifs	73
5.4.3	Graphiques	74
6	Index des tableaux	75
7	Index des figures	76

1 Introduction

Voici la 11^{ème} édition nationale de la statistique policière de la criminalité (SPC) portant sur les données genevoises.

La présente édition livrée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) comporte des données sur l'évolution de la criminalité entre 2013 et 2019. L'extrait du tableau 32 que nous reproduisons ci-après, augmenté des années 2009 à 2012 afin de disposer de la série complète de la SPC, résume la situation genevoise en matière d'infractions au code pénal. Après une année 2011 qui a marqué un pic, la tendance à la baisse s'est installée durablement. Les infractions ont reculé de près de 35% entre 2011 et 2019. La diminution enregistrée durant les trois dernières années révèle un tassement.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Code pénal (CP)	63 905	61 910	72 821	66 423	59 170	55 244	58 800	51 938	50 322	49 665	47 499

© OFS, Neuchâtel 2019

Infractions de violence

	2013	2018	2019	Variation 2019 / 2018	Variation 2019 / 2013
Total infractions de violence	3'736	4'002	3'904	-2%	4%
Violence grave (exercée)	95	117	140	20%	47%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	31	27	40	48%	29%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	25	31	35	13%	40%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	1	0	-100%	nc
Prise d'otage (Art. 185)	5	0	0	nc	-100%
Viol (Art. 190)	33	58	65	12%	97%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	0	0	nc	-100%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2'789	2'827	2'732	-3%	-2%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1'109	1'291	1'219	-6%	10%
Voies de fait (Art. 126)	461	525	538	2%	17%
Participation à rixe (Art. 133)[1]	30	51	28	-45%	-7%
<i>Nombre d'affaires</i>	<i>10</i>	<i>12</i>	<i>11</i>	<i>-8%</i>	<i>10%</i>
Participation à agression (Art. 134) ⁹	279	150	133	-11%	-52%
<i>Nombre d'affaires</i>	<i>235</i>	<i>97</i>	<i>78</i>	<i>-20%</i>	<i>-67%</i>
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	575	283	362	28%	-37%
Contrainte (Art. 181)	99	166	128	-23%	29%
Mariage forcé (Art. 181a)	1	0	4	nc	300%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	19	31	29	-6%	53%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	1	1	0%	nc
Contrainte sexuelle (Art. 189)	56	82	71	-13%	27%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	160	247	219	-11%	37%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	nc	nc
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	852	1'058	1'032	-2%	21%
Menaces (Art. 180)	816	1'034	989	-4%	21%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	36	24	43	79%	19%

© OFS, Neuchâtel 2020

Comme le montre le tableau ci-dessus, les infractions de violence, sont globalement stables, -2% par rapport à 2018, +4% par rapport à 2013. Le trait marquant du bilan 2019 est l'augmentation de la violence grave, même si les volumes restent contenus. L'augmentation est de 20% par rapport à 2018 et de 47% par rapport à 2013.

Les infractions de violence domestiques reculent de 2% par rapport à 2018, mais augmentent de 35% par rapport à 2013.

L'évolution est beaucoup plus favorable sur le plan des infractions contre le patrimoine, qui représentent en 2019 le 75% du total des infractions au code pénal. Cette proportion était de 81% en 2013. Dans ce bilan positif, deux infractions méritent une attention particulière. D'une part, les brigandages, en forte hausse par rapport à 2018 (28%), sans pour autant retrouver le niveau de 2013 (-37%). D'autre part, les escroqueries qui, elles, enregistrent une augmentation forte (47% par rapport à 2018) et sur la durée (316% par rapport à 2013). Cette accélération est due essentiellement aux escroqueries en lien avec internet.

Infractions contre le patrimoine

	2013	2018	2019	Variation 2019 / 2018	Variation 2019 / 2013
Total patrimoine	48'195	37'140	35'636	-4%	-26%
Appropriation illégitime (Art. 137)	102	104	117	13%	15%
Abus de confiance (Art. 138)	259	175	202	15%	-22%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	28'879	18'966	17'647	-7%	-39%
Vol de véhicule (Art. 139)	4'601	4'216	3'831	-9%	-17%
Brigandage (Art. 140)	576	283	362	28%	-37%
Soustraction de chose (Art. 141)	4	8	6	-25%	50%
Soustraction de données (Art. 143)	16	77	19	-75%	19%
Accès induit système d'information (Art. 143 ^{bis})	41	15	8	-47%	-80%
Dom. à la propriété (Art. 144)	5'960	4'329	4'649	7%	-22%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	5'792	5'810	4'968	-14%	-14%
Escroquerie (Art. 146)	559	1'585	2'324	47%	316%
Utilisation frauduleuse d'ordinateur (Art. 147)	625	824	753	-9%	20%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	31	65	36	-45%	16%
Obtention frauduleuse de prestation (Art. 150)	112	108	99	-8%	-12%
Extorsion et chantage (Art. 156)	36	24	43	79%	19%
Gestion déloyale (Art. 158)	24	49	59	20%	146%
Détournement de salaire (Art. 159)	32	20	44	120%	38%
Recel (Art. 160)	358	273	251	-8%	-30%
Banqueroute frauduleuse et fraude saisie (Art. 163)	10	8	10	25%	0%
Détournement de valeur patrimoniale (Art. 169)	97	24	40	67%	-59%
Autres infractions contre le patrimoine	81	177	168	-5%	107%

© OFS, Neuchâtel 2020

Plus d'informations

Le rapport annuel SPC et le rapport d'activité 2018 sont accessibles sur notre site internet :

<https://www.ge.ch/organisation/corps-police>

Pour accéder au rapport national, aux diverses données et aux aspects méthodologiques, nous vous invitons à consulter les pages internet de l'OFS à l'adresse ci-après :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police.html>

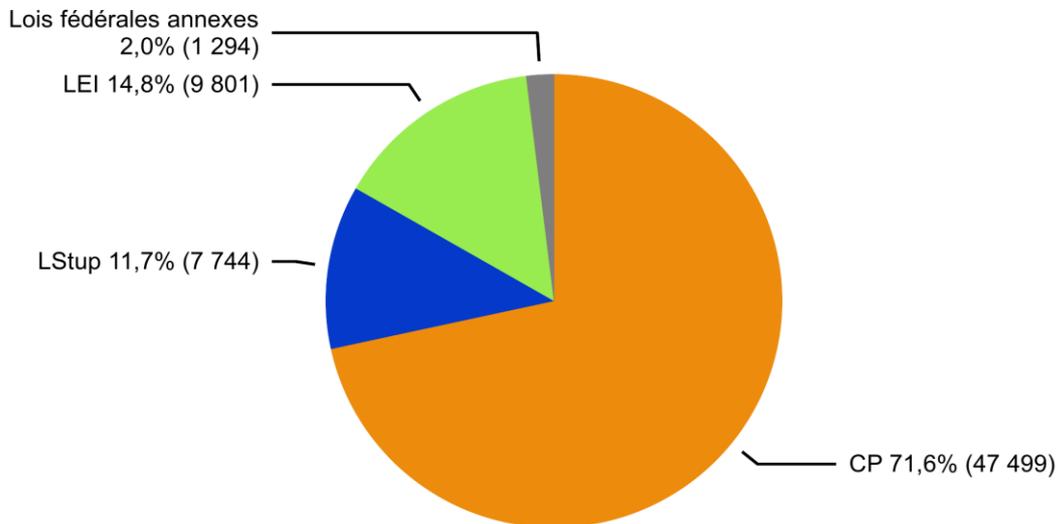
Police cantonale - Genève, mars 2020.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 1 294 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2019. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	49 665	27,3%	47 499	28,6%	-4%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	6 694	99,6%	7 744	99,7%	16%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	8 253	100,0%	9 801	100,0%	19%
Autres lois fédérales annexes	1 205	97,2%	1 294	98,5%	7%

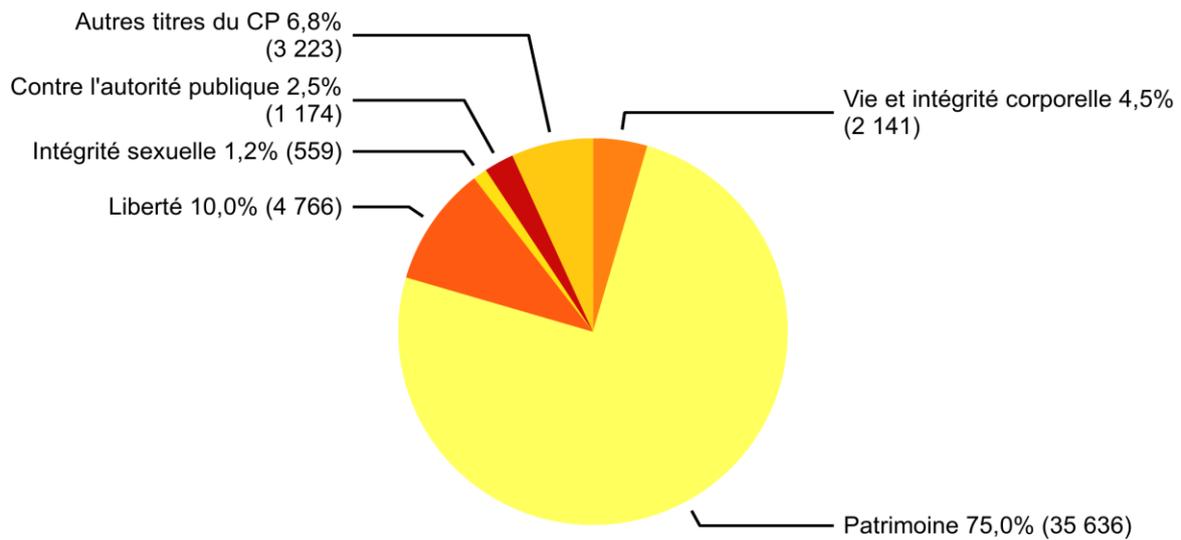
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

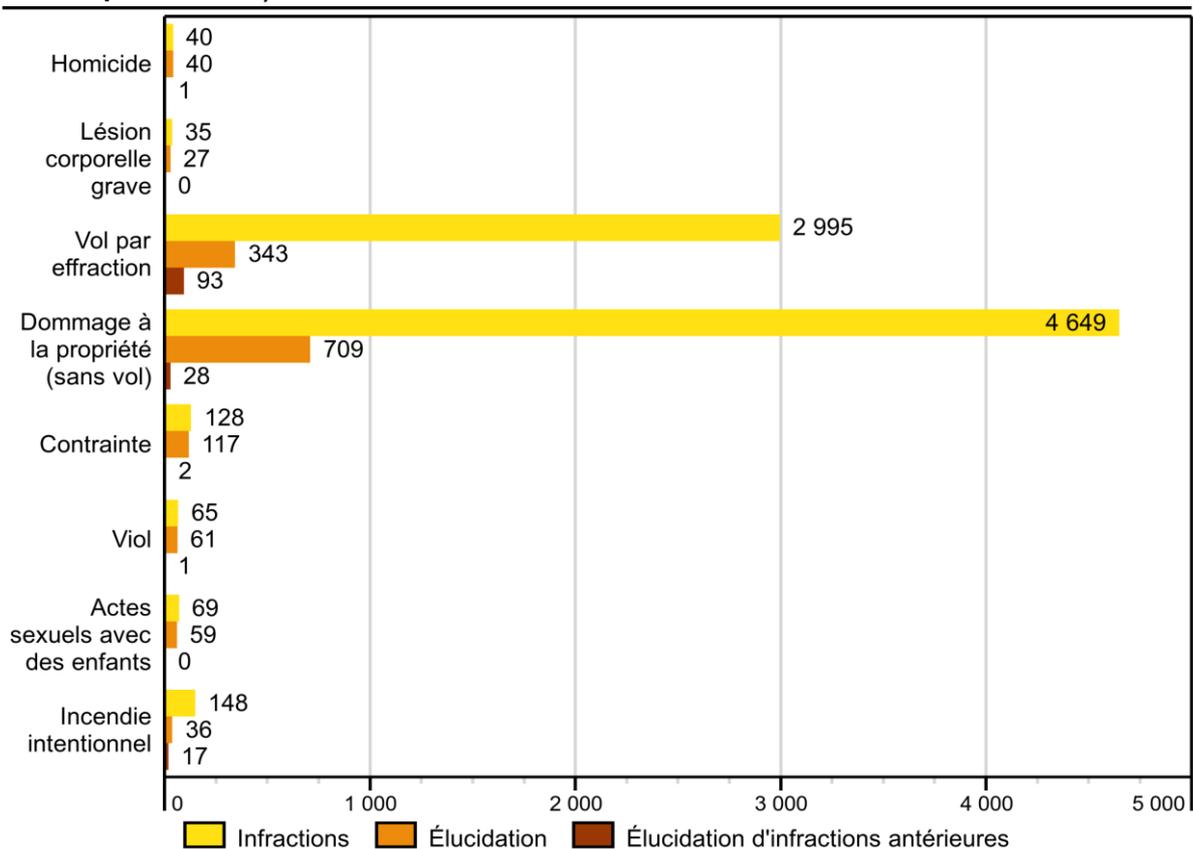
	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	49 665	27,3%	47 499	28,6%	-4%
Total vie et intégrité corporelle	2 198	88,6%	2 141	90,6%	-3%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	100,0%	7	100,0%	133%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	24	91,7%	33	100,0%	38%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	31	87,1%	35	77,1%	13%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 291	87,0%	1 219	88,8%	-6%
Total patrimoine	37 140	14,2%	35 636	14,7%	-4%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	18 966	11,4%	17 647	11,6%	-7%
dont vol par effraction	3 546	11,2%	2 995	11,5%	-16%
dont vol à l'arrachée	270	8,5%	261	7,3%	-3%
Vol de véhicule (Art. 139)	4 216	5,1%	3 831	4,6%	-9%
Brigandage (Art. 140)	283	30,7%	362	29,3%	28%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 329	14,3%	4 649	15,3%	7%
Escroquerie (Art. 146)	1 585	24,2%	2 324	19,6%	47%
Extorsion et chantage (Art. 156)	24	70,8%	43	53,5%	79%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	57	98,2%	76	100,0%	33%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 713	91,9%	1 748	93,0%	2%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	250	86,4%	267	85,4%	7%
Total liberté	5 462	37,9%	4 766	41,8%	-13%
Menaces (Art. 180)	1 034	93,7%	989	94,2%	-4%
Contrainte (Art. 181)	166	95,2%	128	91,4%	-23%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	25	88,0%	37	94,6%	48%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	31	80,6%	29	89,7%	-6%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	306	81,4%	311	83,0%	2%
Total intégrité sexuelle	544	86,0%	559	87,3%	3%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	70	84,3%	69	85,5%	-1%
Viol (Art. 190)	58	86,2%	65	93,8%	12%
Exhibitionnisme (Art. 194)	49	65,3%	34	61,8%	-31%
Pornographie (Art. 197)	88	95,5%	113	94,7%	28%
Total danger collectif	280	42,5%	181	31,5%	-35%
Incendie intentionnel (Art. 221)	238	40,3%	148	24,3%	-38%
Total autorité publique	1 143	98,4%	1 174	98,6%	3%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	247	95,1%	219	99,5%	-11%
Total administration de la justice	195	92,8%	217	98,6%	11%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	67	89,6%	62	98,4%	-7%
Autres infractions du Code pénal	990	84,0%	1 077	80,2%	9%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

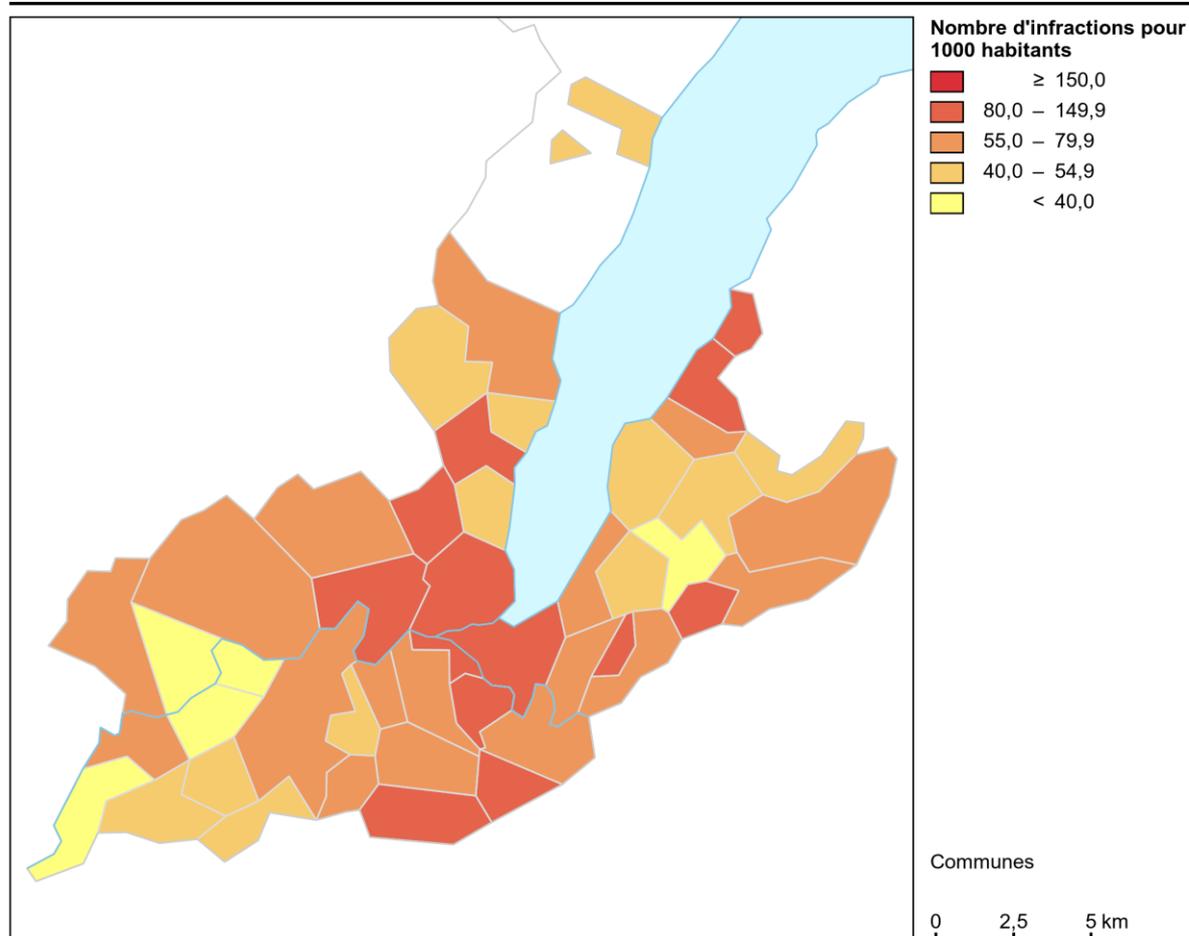
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 4: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Genève	25 983	200 548	129,6	25 454	201 818	126,1	-2%
Vernier	2 704	35 132	77,0	3 051	34 791	87,7	13%
Lancy	2 418	31 942	75,7	2 257	32 851	68,7	-7%
Meyrin	1 961	24 144	81,2	1 785	25 255	70,7	-9%
Carouge (GE)	2 337	22 336	104,6	2 153	22 458	95,9	-8%
Onex	1 146	18 977	60,4	1 160	18 964	61,2	1%
Thônex	1 289	14 091	91,5	1 110	14 122	78,6	-14%
Versoix	856	13 329	64,2	832	13 432	61,9	-3%
Chêne-Bougeries	846	11 862	71,3	893	12 215	73,1	6%
Le Grand-Saconnex	1 621	12 131	133,6	1 702	12 167	139,9	5%
Veyrier	803	11 540	69,6	696	11 612	59,9	-13%
Plan-les-Ouates	801	10 697	74,9	600	10 657	56,3	-25%
Bernex	568	10 007	56,8	578	10 234	56,5	2%
Chêne-Bourg	952	8 708	109,3	714	8 708	82,0	-25%
Collonge-Bellerive	496	8 126	61,0	411	8 204	50,1	-17%
Cologny	392	5 531	70,9	339	5 574	60,8	-14%
Confignon	305	4 618	66,0	240	4 626	51,9	-21%
Satigny	433	4 109	105,4	316	4 187	75,5	-27%
Pregny-Chambésy	247	3 970	62,2	164	3 881	42,3	-34%
Bellevue	254	3 322	76,5	271	3 300	82,1	7%
Perly-Certoux	236	3 074	76,8	213	3 052	69,8	-10%
Genthod	172	2 779	61,9	119	2 782	42,8	-31%
Troinex	185	2 412	76,7	213	2 501	85,2	15%
Vandoeuvres	138	2 504	55,1	126	2 484	50,7	-9%
Puplinge	336	2 430	138,3	264	2 468	107,0	-21%
Anières	196	2 456	79,8	200	2 403	83,2	2%
Bardonnex	217	2 215	98,0	189	2 299	82,2	-13%
Meinier	128	2 141	59,8	96	2 131	45,0	-25%
Corsier (GE)	105	2 071	50,7	146	2 108	69,3	39%
Dardagny	113	1 861	60,7	118	1 864	63,3	4%
Avully	65	1 763	36,9	101	1 757	57,5	55%
Collex-Bossy	121	1 687	71,7	77	1 713	45,0	-36%
Chancy	103	1 691	60,9	64	1 686	38,0	-38%
Avusy	59	1 434	41,1	59	1 416	41,7	0%
Jussy	123	1 294	95,1	96	1 279	75,1	-22%
Aire-la-Ville	59	1 169	50,5	38	1 184	32,1	-36%
Choulex	37	1 149	32,2	41	1 179	34,8	11%
Hermance	84	1 036	81,1	89	1 062	83,8	6%
Cartigny	51	956	53,3	27	974	27,7	-47%
Soral	56	822	68,1	36	853	42,2	-36%
Autres communes	669	3 185	—	461	3 229	—	-31%

© OFS, Neuchâtel 2020

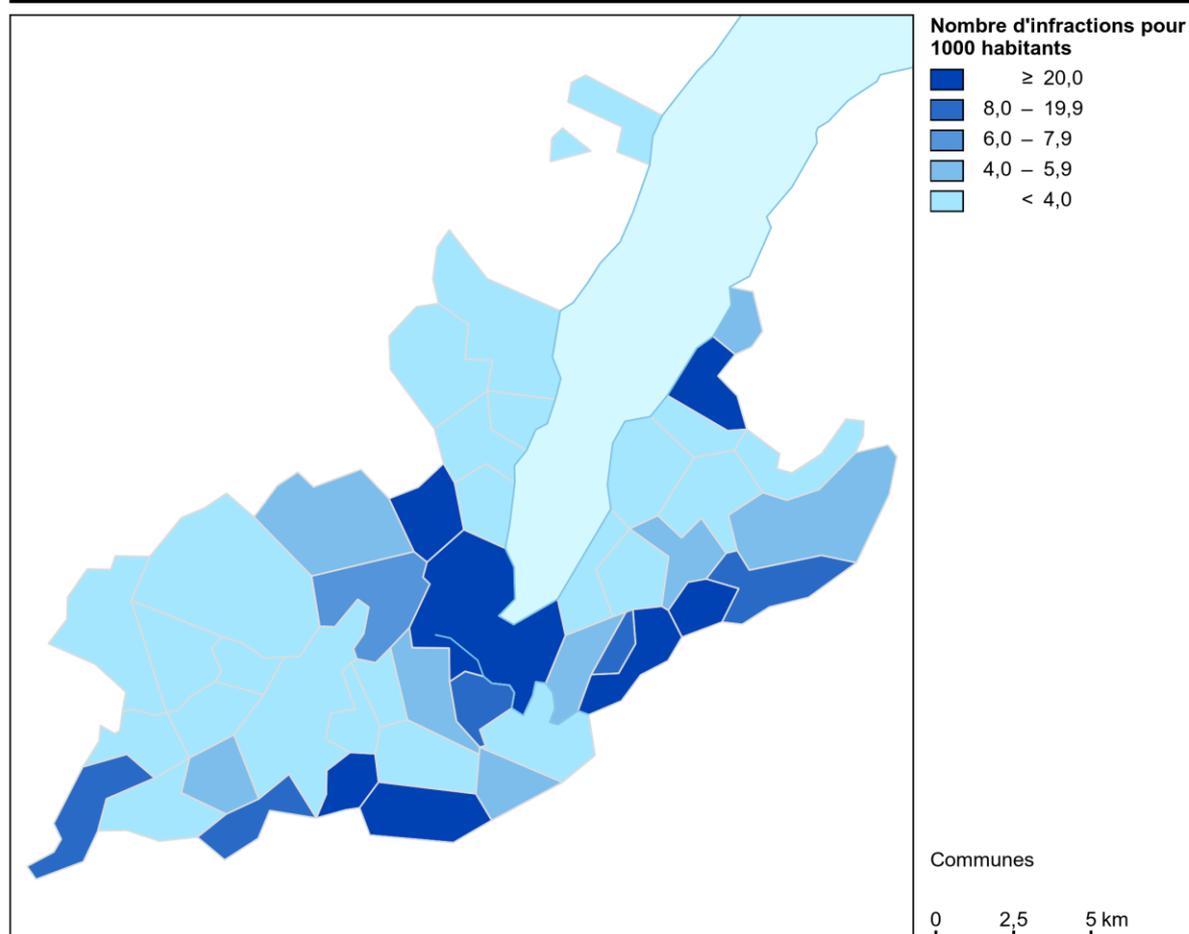
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Genève	4 335	200 548	21,6	4 043	201 818	20,0	-7%
Vernier	306	35 132	8,7	273	34 791	7,8	-11%
Lancy	181	31 942	5,7	145	32 851	4,4	-20%
Meyrin	154	24 144	6,4	125	25 255	4,9	-19%
Carouge (GE)	227	22 336	10,2	196	22 458	8,7	-14%
Onex	55	18 977	2,9	57	18 964	3,0	4%
Thônex	319	14 091	22,6	729	14 122	51,6	129%
Versoix	43	13 329	3,2	43	13 432	3,2	0%
Chêne-Bougeries	39	11 862	3,3	56	12 215	4,6	44%
Le Grand-Saconnex	295	12 131	24,3	548	12 167	45,0	86%
Veyrier	54	11 540	4,7	42	11 612	3,6	-22%
Plan-les-Ouates	39	10 697	3,6	31	10 657	2,9	-21%
Bernex	31	10 007	3,1	17	10 234	1,7	-45%
Chêne-Bourg	70	8 708	8,0	83	8 708	9,5	19%
Collonge-Bellerive	23	8 126	2,8	20	8 204	2,4	-13%
Cologny	26	5 531	4,7	19	5 574	3,4	-27%
Confignon	12	4 618	2,6	10	4 626	2,2	-17%
Satigny	18	4 109	4,4	14	4 187	3,3	-22%
Pregny-Chambésy	1	3 970	0,3	9	3 881	2,3	800%
Bellevue	7	3 322	2,1	8	3 300	2,4	14%
Perly-Certoux	74	3 074	24,1	129	3 052	42,3	74%
Genthod	4	2 779	1,4	1	2 782	0,4	-75%
Troinex	8	2 412	3,3	14	2 501	5,6	75%
Vandoeuvres	2	2 504	0,8	4	2 484	1,6	100%
Puplinge	34	2 430	14,0	84	2 468	34,0	147%
Anières	26	2 456	10,6	86	2 403	35,8	231%
Bardonnex	236	2 215	106,5	871	2 299	378,9	269%
Meinier	7	2 141	3,3	6	2 131	2,8	-14%
Corsier (GE)	4	2 071	1,9	2	2 108	0,9	-50%
Dardagny	2	1 861	1,1	7	1 864	3,8	250%
Avully	13	1 763	7,4	2	1 757	1,1	-85%
Collex-Bossy	2	1 687	1,2	3	1 713	1,8	50%
Chancy	9	1 691	5,3	16	1 686	9,5	78%
Avusy	2	1 434	1,4	5	1 416	3,5	150%
Jussy	5	1 294	3,9	6	1 279	4,7	20%
Aire-la-Ville	2	1 169	1,7	2	1 184	1,7	0%
Choulex	1	1 149	0,9	6	1 179	5,1	500%
Hermance	0	1 036	0,0	5	1 062	4,7	-
Cartigny	2	956	2,1	1	974	1,0	-50%
Soral	4	822	4,9	10	853	11,7	150%
Autres communes	22	3 185	-	16	3 229	-	-27%

© OFS, Neuchâtel 2020

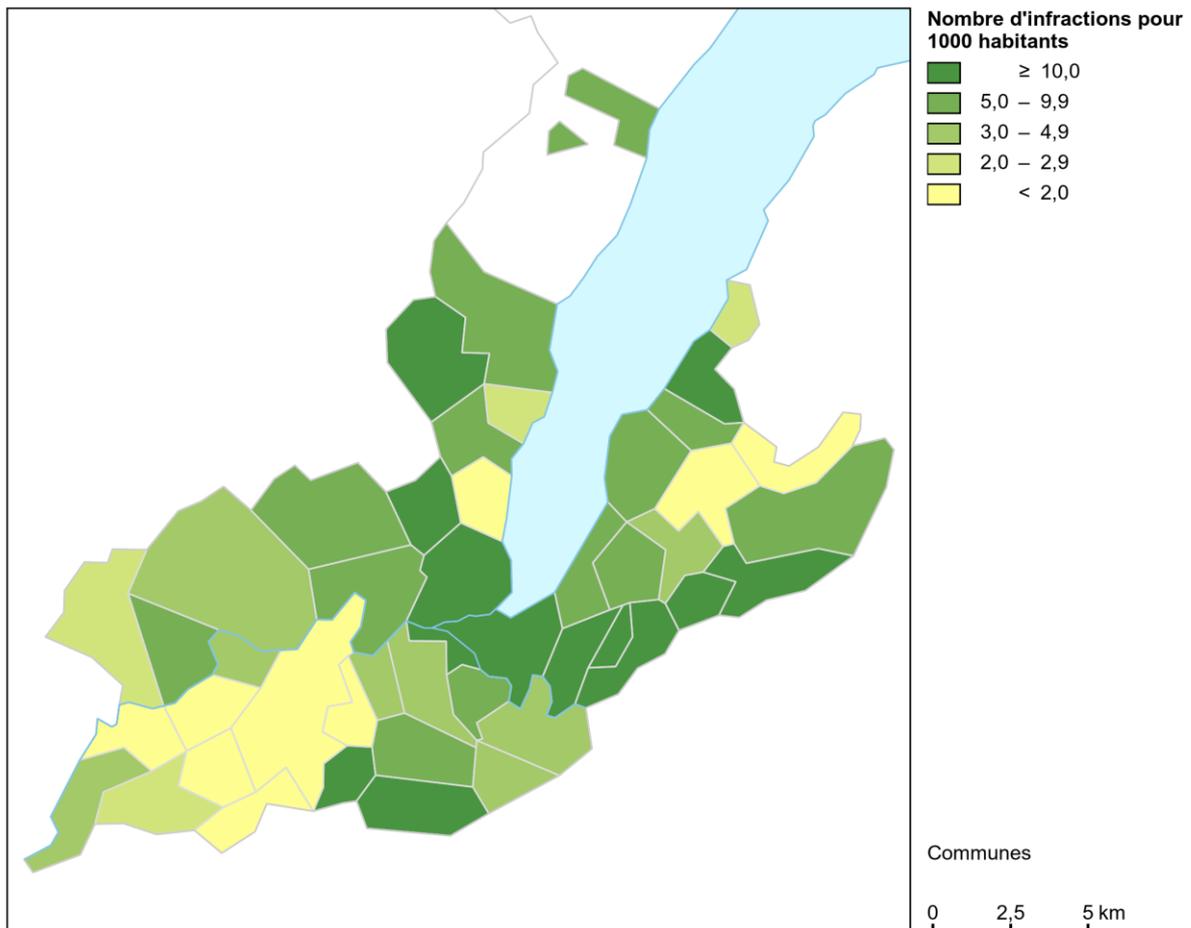
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 *Fréquence (‰) par commune*

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 6: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Genève	5 303	200 548	26,4	6 216	201 818	30,8	17%
Vernier	322	35 132	9,2	247	34 791	7,1	-23%
Lancy	146	31 942	4,6	134	32 851	4,1	-8%
Meyrin	207	24 144	8,6	177	25 255	7,0	-14%
Carouge (GE)	220	22 336	9,8	202	22 458	9,0	-8%
Onex	73	18 977	3,8	77	18 964	4,1	5%
Thônex	510	14 091	36,2	781	14 122	55,3	53%
Versoix	61	13 329	4,6	71	13 432	5,3	16%
Chêne-Bougeries	85	11 862	7,2	132	12 215	10,8	55%
Le Grand-Saconnex	511	12 131	42,1	665	12 167	54,7	30%
Veyrier	47	11 540	4,1	54	11 612	4,7	15%
Plan-les-Ouates	40	10 697	3,7	74	10 657	6,9	85%
Bernex	20	10 007	2,0	16	10 234	1,6	-20%
Chêne-Bourg	94	8 708	10,8	138	8 708	15,8	47%
Collonge-Bellerive	42	8 126	5,2	46	8 204	5,6	10%
Cologny	45	5 531	8,1	37	5 574	6,6	-18%
Confignon	5	4 618	1,1	8	4 626	1,7	60%
Satigny	15	4 109	3,7	14	4 187	3,3	-7%
Pregny-Chambésy	7	3 970	1,8	6	3 881	1,5	-14%
Bellevue	17	3 322	5,1	24	3 300	7,3	41%
Perly-Certoux	84	3 074	27,3	122	3 052	40,0	45%
Genthod	13	2 779	4,7	7	2 782	2,5	-46%
Troinex	13	2 412	5,4	11	2 501	4,4	-15%
Vandoeuvres	11	2 504	4,4	16	2 484	6,4	45%
Puplinge	39	2 430	16,0	44	2 468	17,8	13%
Anières	34	2 456	13,8	31	2 403	12,9	-9%
Bardonnex	238	2 215	107,4	352	2 299	153,1	48%
Meinier	4	2 141	1,9	3	2 131	1,4	-25%
Corsier (GE)	4	2 071	1,9	11	2 108	5,2	175%
Dardagny	3	1 861	1,6	4	1 864	2,1	33%
Avully	3	1 763	1,7	3	1 757	1,7	0%
Collex-Bossy	7	1 687	4,1	18	1 713	10,5	157%
Chancy	1	1 691	0,6	8	1 686	4,7	700%
Avusy	0	1 434	0,0	3	1 416	2,1	-
Jussy	9	1 294	7,0	11	1 279	8,6	22%
Aire-la-Ville	1	1 169	0,9	5	1 184	4,2	400%
Choulex	0	1 149	0,0	4	1 179	3,4	-
Hermance	4	1 036	3,9	3	1 062	2,8	-25%
Cartigny	3	956	3,1	0	974	0,0	-100%
Soral	2	822	2,4	0	853	0,0	-100%
Autres communes	10	3 185	-	26	3 229	-	160%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 5: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	7 330	654	115	960	224	4 140	1 211	0	26
Loi sur les stupéfiants (LStup)	3 647	256	30	1 023	87	1 997	254	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	5 411	214	35	1 132	154	3 203	671	0	2

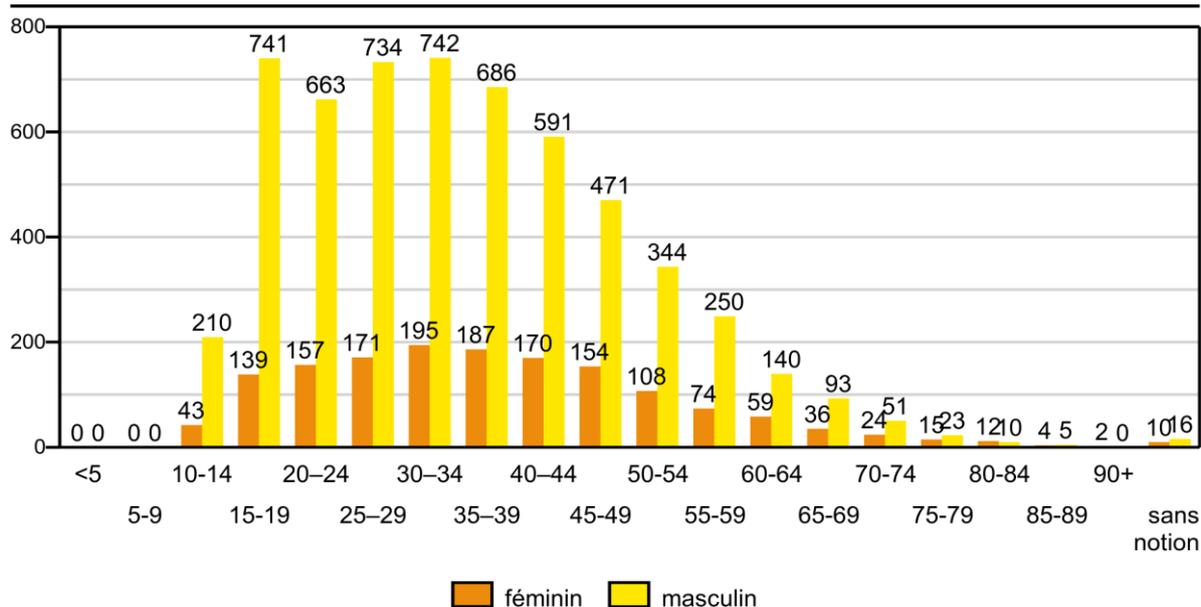
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 6: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

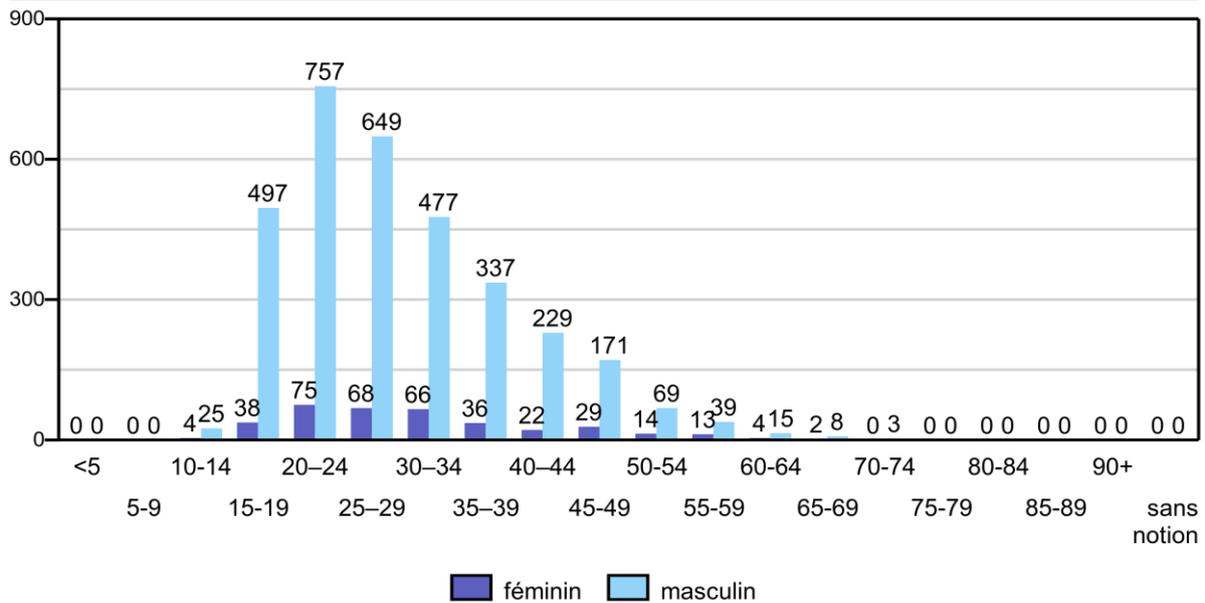
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 7: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

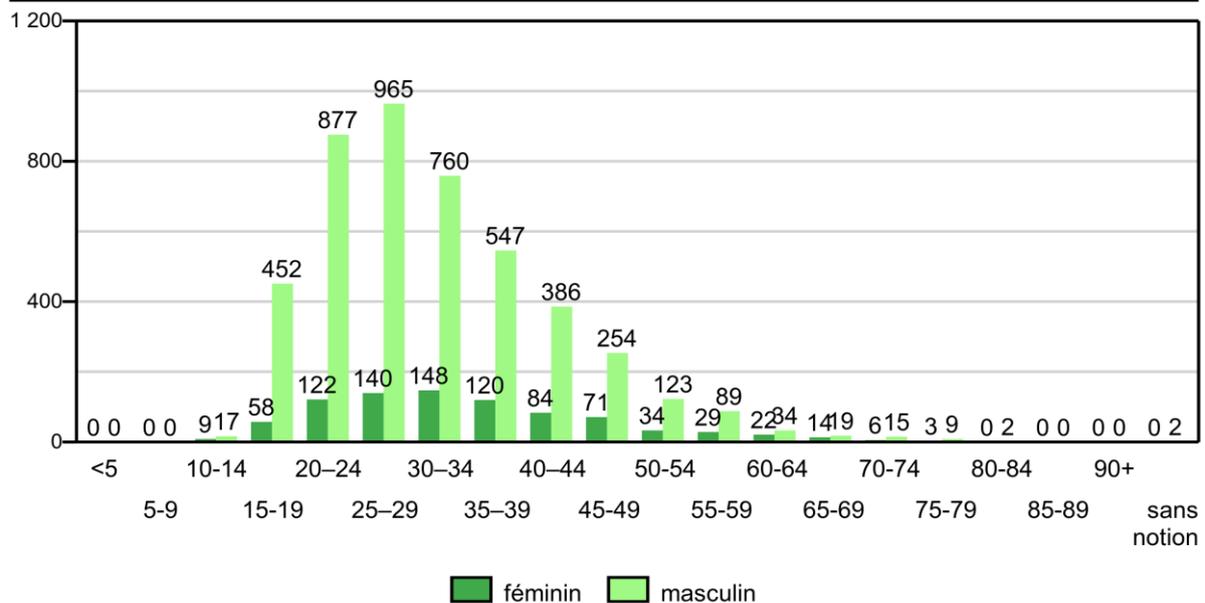
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 8: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

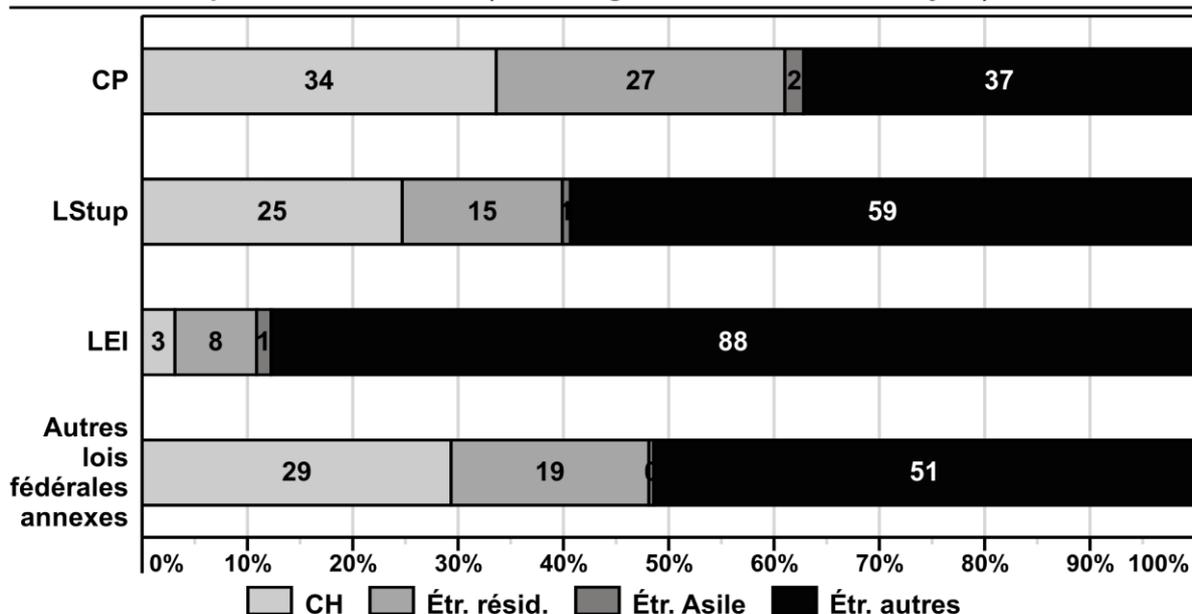
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 10: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante. Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEI: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers et l'intégration de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	7 330	4 475	128	2 727
Suisse	2 465	2 465		
Total étrangers	4 865	2 010	128	2 727
France	959	300	0	659
Portugal	475	412	0	63
Algérie	363	24	5	334
Roumanie	259	10	0	249
Maroc	206	51	5	150
Italie	194	143	0	51
Kosovo	168	115	0	53
Espagne	165	131	0	34
Brésil	157	93	0	64
Tunisie	119	59	4	56
Guinée	93	7	3	83
Albanie	77	1	1	75
Géorgie	76	1	9	66
Congo (Kinshasa)	73	43	9	21
Turquie	66	28	1	37
Nigéria	65	4	3	58
Serbie-et-Monténégro	44	16	5	23
Libye	41	2	2	37
Gambie	40	6	1	33
Érythrée	40	27	11	2
Syrie	40	10	10	20
Royaume-Uni	39	16	0	23
Cameroun	39	22	0	17
Afghanistan	38	9	17	12
Côte d'Ivoire	36	13	2	21
Sénégal	36	17	1	18
Bulgarie	35	6	0	29
Russie	35	14	3	18
Bolivie	35	20	0	15
Belgique	33	13	0	20
Macédoine	32	19	1	12
Irak	28	13	7	8
Palestine	28	4	1	23
Colombie	27	17	0	10
République dominicaine	26	21	0	5
Somalie	23	12	7	4
Égypte	21	10	0	11

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Pérou	21	11	0	10
Allemagne	20	12	0	8
Angola	19	12	0	7
Bosnie et Herzégovine	18	10	0	8
Chine	18	3	0	15
Pologne	17	6	0	11
Croatie	17	2	1	14
Iran	17	8	4	5
Inconnu	17	0	0	17
Mongolie	16	3	0	13
Mali	15	2	0	13
Sri Lanka	15	10	4	1
Philippines	15	11	0	4
Équateur	14	11	0	3
Pays-Bas	13	7	0	6
Chili	13	6	0	7
États-Unis	13	8	0	5
Liban	13	4	1	8
Ghana	11	7	0	4
Burkina Faso	11	7	1	3
Canada	11	7	0	4
Bangladesh	11	4	0	7
Autres nationalités	299	150	9	140

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 7: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	3 647	1 455	28	2 164
Suisse	901	901		
Total étrangers	2 746	554	28	2 164
France	924	85	0	839
Albanie	205	0	1	204
Portugal	189	126	0	63
Algérie	161	4	1	156
Guinée	127	4	3	120
Espagne	118	53	0	65
Nigéria	109	2	0	107
Maroc	101	19	3	79
Italie	77	41	0	36
Gambie	70	4	0	66
Tunisie	56	11	1	44
Brésil	42	22	0	20
Roumanie	39	2	0	37
Sénégal	36	4	0	32
Kosovo	31	14	0	17
Bolivie	26	11	0	15
Géorgie	24	0	0	24
Belgique	18	4	0	14

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Mali	18	1	0	17
Allemagne	17	8	0	9
Guinée-Bissau	17	0	1	16
Côte d'Ivoire	15	3	1	11
Pérou	14	9	0	5
Turquie	13	6	0	7
Sierra Leone	12	0	1	11
Colombie	12	7	1	4
Somalie	11	5	3	3
Afghanistan	11	2	2	7
Israël	11	0	0	11
Palestine	11	0	0	11
Irak	10	3	2	5
Autres nationalités	221	104	8	109

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 8: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	5 411	587	77	4 747
Suisse	168	168		
Total étrangers	5 243	419	77	4 747
France	1 468	87	0	1 381
Algérie	466	3	5	458
Kosovo	306	49	0	257
Albanie	243	1	0	242
Maroc	229	12	2	215
Guinée	198	1	5	192
Roumanie	195	8	0	187
Nigéria	165	2	2	161
Brésil	144	16	0	128
Tunisie	126	11	1	114
Gambie	112	0	3	109
Portugal	93	41	0	52
Italie	90	28	0	62
Turquie	73	6	0	67
Espagne	66	27	0	39
Sénégal	66	1	1	64
Mongolie	62	1	0	61
Chine	59	11	0	48
Géorgie	47	0	3	44
Libye	45	0	0	45
Colombie	40	9	0	31
Côte d'Ivoire	36	5	2	29
Philippines	33	2	0	31
Serbie-et-Monténégro	32	2	3	27
Cameroun	32	6	0	26
Mali	32	0	0	32
Syrie	30	0	5	25

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Bolivie	29	4	0	25
Congo (Kinshasa)	28	4	3	21
Pérou	27	6	0	21
Palestine	26	0	0	26
Royaume-Uni	23	4	0	19
Macédoine	22	3	0	19
Guinée-Bissau	22	0	1	21
États-Unis	22	4	0	18
Érythrée	19	7	6	6
Sierra Leone	18	0	1	17
Irak	18	0	4	14
Honduras	17	2	0	15
Afghanistan	17	1	2	14
Belgique	16	3	0	13
Chili	15	3	0	12
Inde	15	4	0	11
Bulgarie	13	0	0	13
Somalie	13	0	6	7
Arabie saoudite	13	2	0	11
Égypte	12	0	0	12
République dominicaine	12	5	0	7
Nicaragua	12	1	0	11
Liban	12	0	0	12
Pologne	11	0	0	11
Bangladesh	11	3	0	8
Allemagne	10	2	0	8
Bosnie et Herzégovine	10	1	1	8
Ukraine	10	1	1	8
Éthiopie	10	0	4	6
Autres nationalités	272	30	16	226

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 9: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	349	164	89	61	83	23	769
Suisses	155	83	47	36	41	8	370
Étrangers	194	81	42	25	42	15	399
résidents	86	40	20	14	24	6	190
asile	4	3	2	0	2	0	11
autres	104	38	20	11	16	9	198
Total adultes	3 336	1 503	744	330	530	92	6 535
Suisses	1 078	512	217	112	147	26	2 092
Étrangers	2 258	991	527	218	383	66	4 443
résidents	899	418	239	103	143	18	1 820
asile	52	33	12	8	11	1	117
autres	1 307	540	276	107	229	47	2 506

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 10: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	126	113	16	15	15	1	286
Suisses	77	65	9	9	7	0	167
Étrangers	49	48	7	6	8	1	119
résidents	26	24	3	3	2	0	58
asile	2	1	0	0	0	0	3
autres	21	23	4	3	6	1	58
Total adultes	833	1 969	288	137	118	16	3 361
Suisses	230	384	67	20	30	3	734
Étrangers	603	1 585	221	117	88	13	2 627
résidents	161	253	40	20	20	2	496
asile	10	7	3	3	1	1	25
autres	432	1 325	178	94	67	10	2 106

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	138	77	4	12	16	2	249
Suisses	2	0	0	0	0	0	2
Étrangers	136	77	4	12	16	2	247
résidents	3	0	0	0	0	0	3
asile	1	0	0	0	1	0	2
autres	132	77	4	12	15	2	242
Total adultes	3 460	1 014	299	140	190	57	5 160
Suisses	147	17	2	0	0	0	166
Étrangers	3 313	997	297	140	190	57	4 994
résidents	362	40	7	3	3	0	415
asile	57	14	1	2	1	0	75
autres	2 894	943	289	135	186	57	4 504

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	11 057	1 844	384	141	130	13

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 13: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

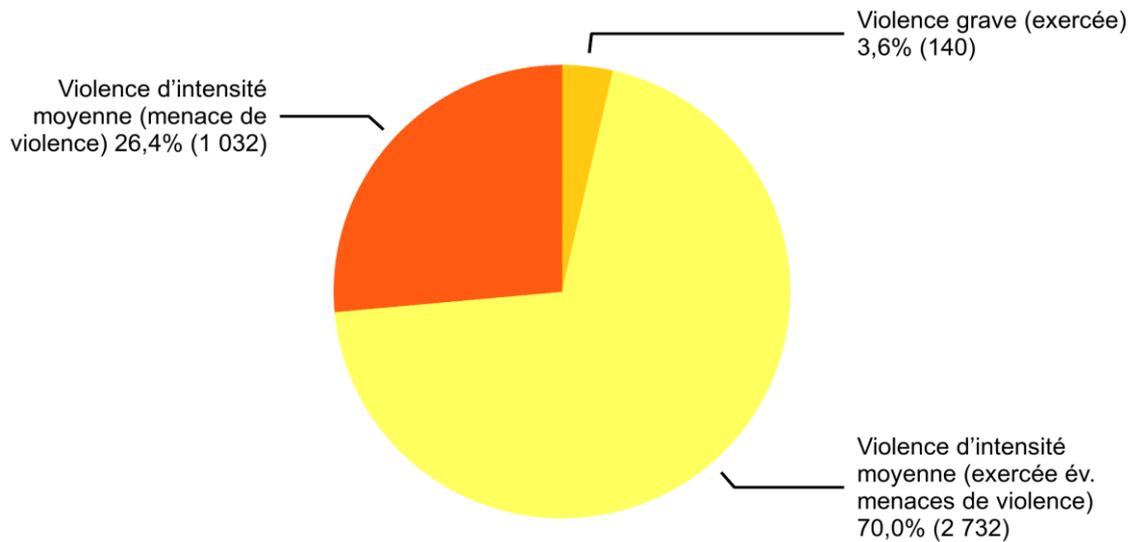
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 11: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total violence	4 002	86,4%	3 904	85,9%	-2%
Violence grave (exercée)	117	88,0%	140	91,4%	20%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	27	92,6%	40	100,0%	48%
Homicides avec arme à feu	0	–	2	100,0%	–
Homicides avec arme coupante/tranchante	18	100,0%	21	100,0%	17%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	8	87,5%	13	100,0%	63%
Homicides autre instrument	1	0,0%	4	100,0%	300%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	31	87,1%	35	77,1%	13%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	6	83,3%	7	100,0%	17%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	0,0%	2	50,0%	100%
Lés. corp. graves avec violence physique	14	100,0%	23	78,3%	64%
Lés. corp. graves autre instrument	10	80,0%	3	33,3%	-70%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	1	100%	0	–	-100%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	58	86,2%	65	93,8%	12%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 827	83,8%	2 732	83,1%	-3%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 291	87,0%	1 219	88,8%	-6%
Voies de fait (Art. 126)	525	97,0%	538	97,0%	2%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	51	100,0%	28	100,0%	-45%
<i>Nombre d'affaires</i>	12	–	11	–	-8%
Participation à agression (Art. 134) ¹	150	76,7%	133	82,7%	-11%
<i>Nombre d'affaires</i>	97	–	78	–	-20%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	283	30,7%	362	29,3%	28%
Contrainte (Art. 181)	166	95,2%	128	91,4%	-23%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	4	100,0%	–
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	31	80,6%	29	89,7%	-6%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	82	80,5%	71	80,3%	-13%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	247	95,1%	219	99,5%	-11%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 058	93,2%	1 032	92,5%	-2%
Menaces (Art. 180)	1 034	93,7%	989	94,2%	-4%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	24	70,8%	43	53,5%	79%

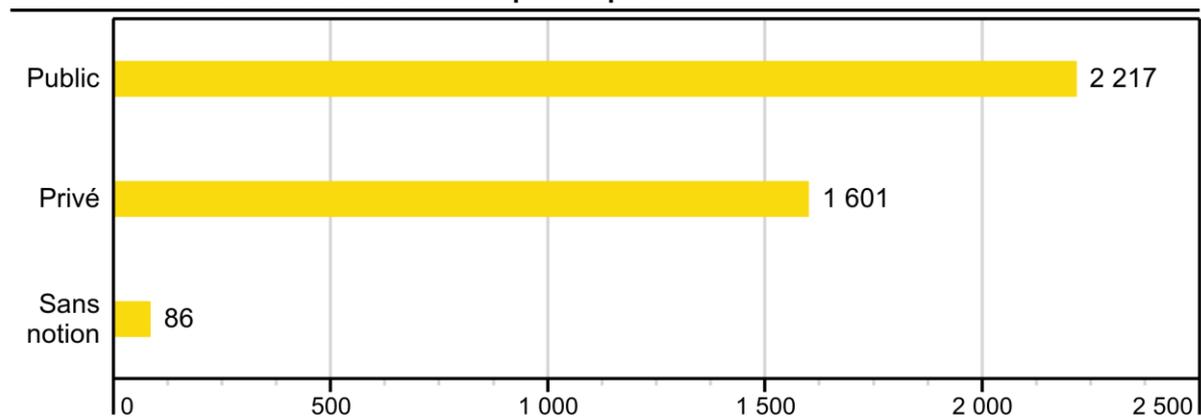
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 14: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2020

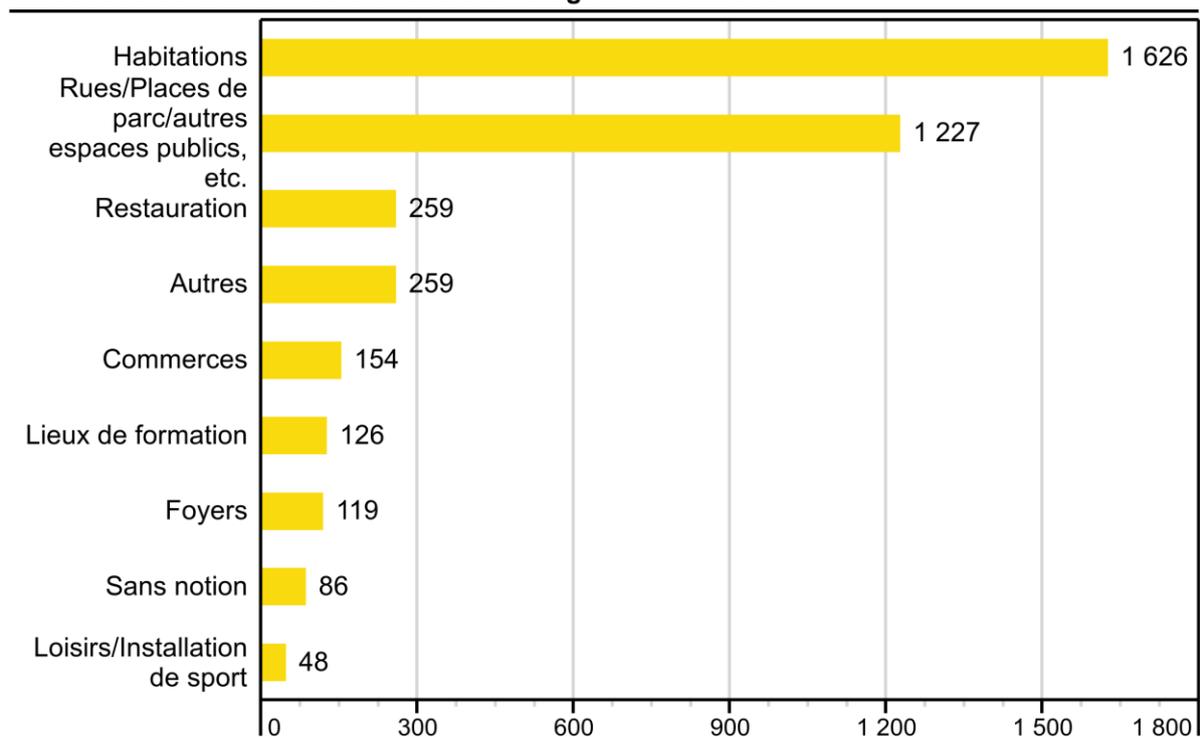
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 12: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 13: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

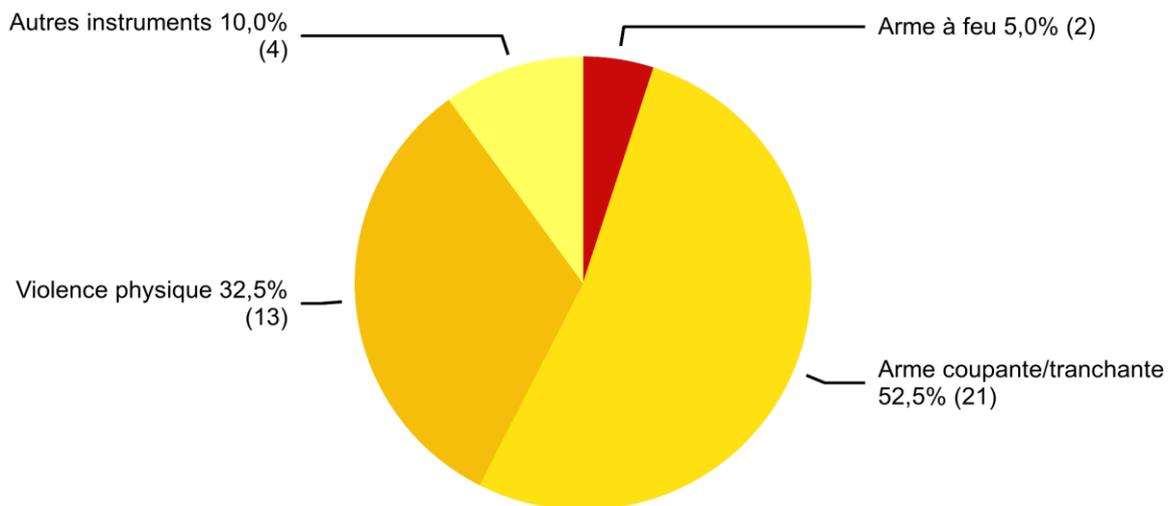
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2020

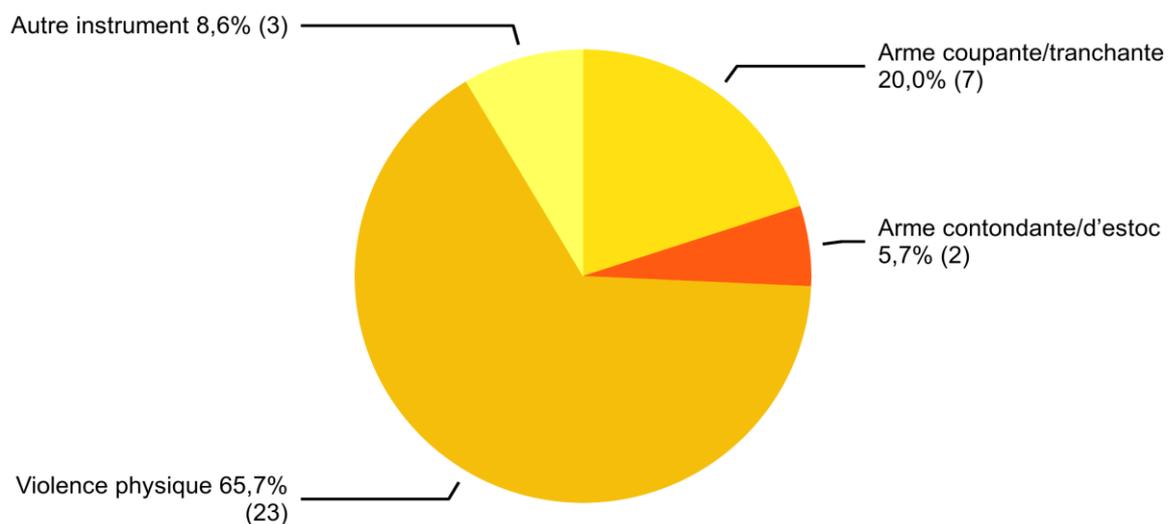
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 14: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 15: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	2 528	309	376	1 836	2 033	1 497	971
Violence grave (exercée)	138	12	40	86	129	82	41
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	47	4	17	26	43	24	8
Homicides arme à feu	2	0	0	2	2	1	1
Homicides arme coupante/tranchante	24	1	10	13	20	12	2
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	17	3	6	8	17	9	5
Homicides autre instrument	4	0	1	3	4	2	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	37	6	10	21	32	22	13
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	7	0	0	7	5	5	2
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	4	4	0	0	4	2	2
Lés. corp. grav. violence physique	25	2	10	13	22	14	8
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	1	1	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	59	2	14	43	58	39	20
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	1 987	267	307	1 411	1 590	1 163	741
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 027	117	165	745	818	626	410
Voies de fait (Art. 126)	494	53	36	405	359	283	213
Participation à rixe (Art. 133)	27	0	15	12	26	9	6
Participation à agression (Art. 134)	107	50	24	33	95	59	29
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	158	65	43	50	147	97	43
Contrainte (Art. 181)	145	7	19	118	115	80	54
Mariage forcé (Art. 181a)	4	0	0	4	4	2	2
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	38	13	7	18	32	22	11
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	55	13	6	35	55	33	24
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	153	22	37	94	133	94	34
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	924	84	112	723	751	595	427
Menaces (Art. 180)	888	82	108	694	729	572	416
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	38	2	4	31	24	25	13

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 15: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	3 123	375	494	2 209	1 644	1 436	43
Violence grave (exercée)	135	18	45	72	49	86	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	40	4	14	22	25	15	0
Homicides avec arme à feu	2	0	1	1	1	1	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	21	0	9	12	15	6	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	13	4	3	6	6	7	0
Homicides autre instrument	4	0	1	3	3	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	35	1	10	24	26	9	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	7	0	0	7	4	3	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	2	0	0	2	2	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	23	1	7	15	18	5	0
Lés. corp. graves autre instrument	3	0	3	0	2	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	65	14	22	29	0	65	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 490	329	402	1 730	1 346	1 116	28
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 190	160	194	836	647	543	0
Voies de fait (Art. 126)	529	71	59	399	208	321	0
Rixe (Art. 133)	8	0	8	0	8	0	0
Agression (Art. 134)	108	20	40	48	79	29	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	379	54	96	211	270	91	18
Contrainte (Art. 181)	134	9	17	99	53	73	8
Mariage forcé (Art. 181a)	4	2	2	0	0	4	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	30	8	7	15	11	19	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	0	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	71	23	15	33	8	63	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	197	0	3	192	166	29	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 023	82	121	803	446	561	16
Menaces (Art. 180)	982	79	117	775	422	549	11
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	43	3	4	30	25	13	5

© OFS, Neuchâtel 2020

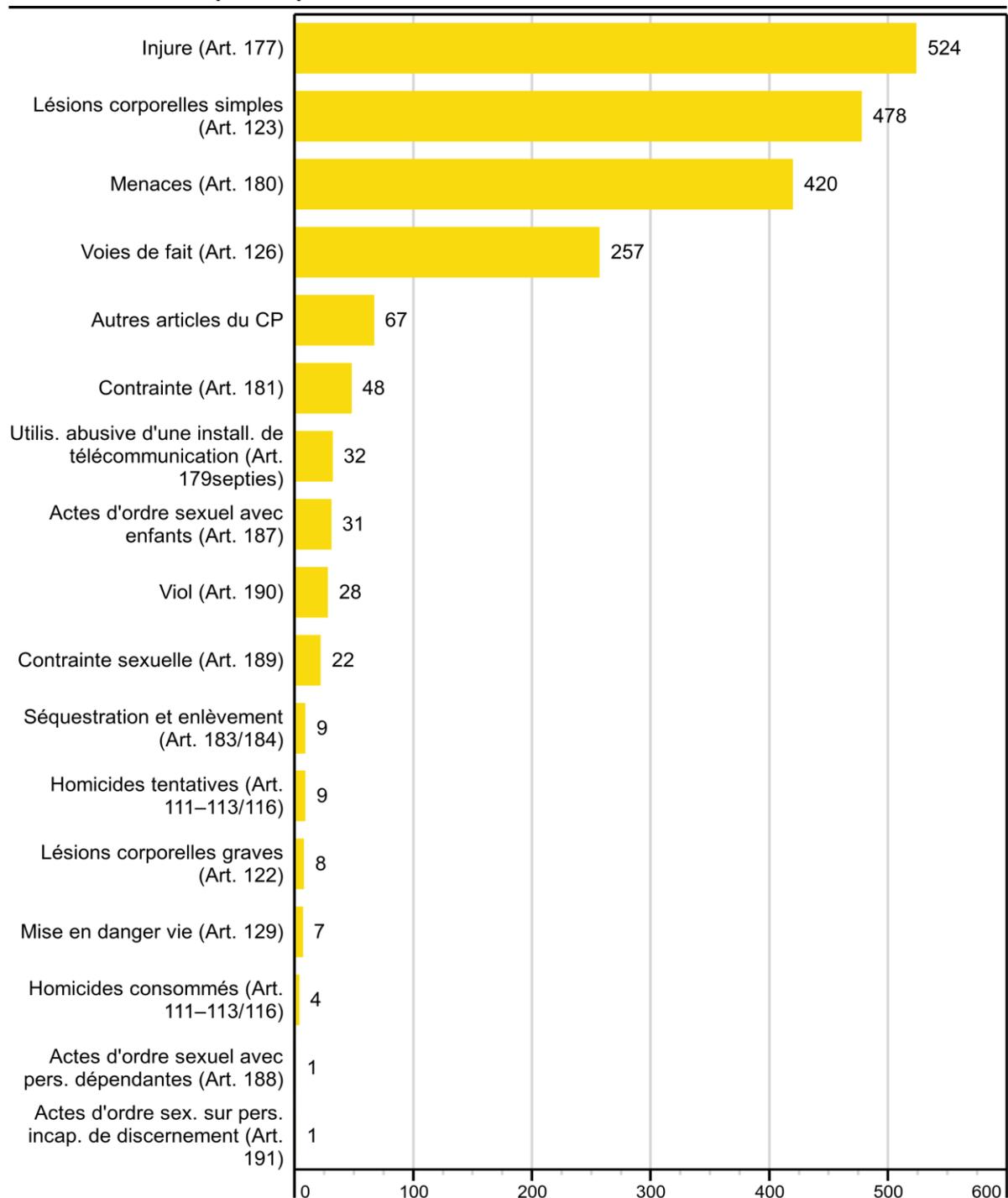
Tableau 16: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2018	2019	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	1 977	1 946	-2%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	4	300%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	6	9	50%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	8	700%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	494	478	-3%
Voies de fait (Art. 126)	251	257	2%
Mise en danger vie (Art. 129)	4	7	75%
Injure (Art. 177)	543	524	-3%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	40	32	-20%
Menaces (Art. 180)	416	420	1%
Contrainte (Art. 181)	59	48	-19%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	11	9	-18%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	32	31	-3%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	1	1	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	27	22	-19%
Viol (Art. 190)	23	28	22%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	1	-50%
Autres articles du CP ²	66	67	2%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 17: Violences domestiques: évolution des infractions

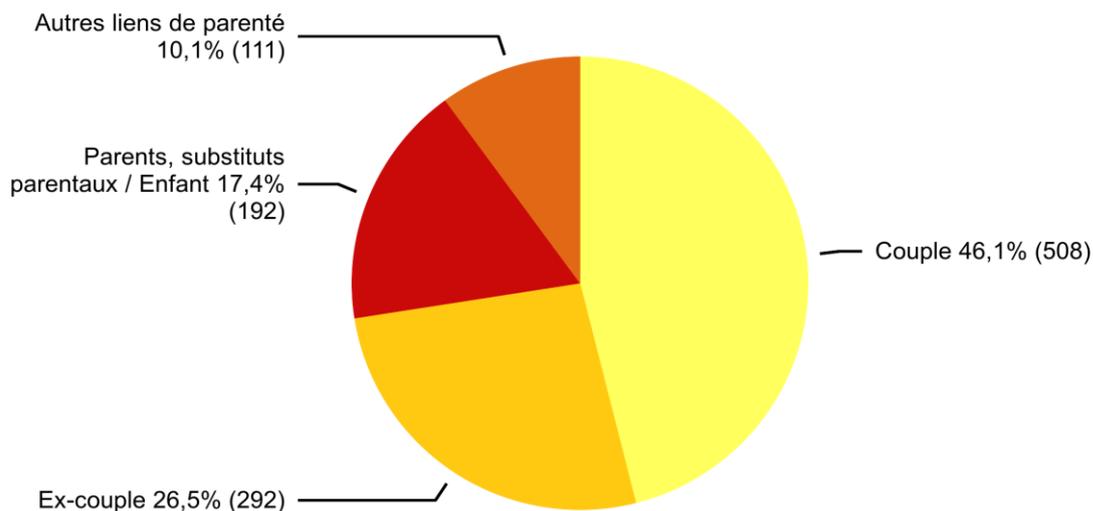
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 43% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

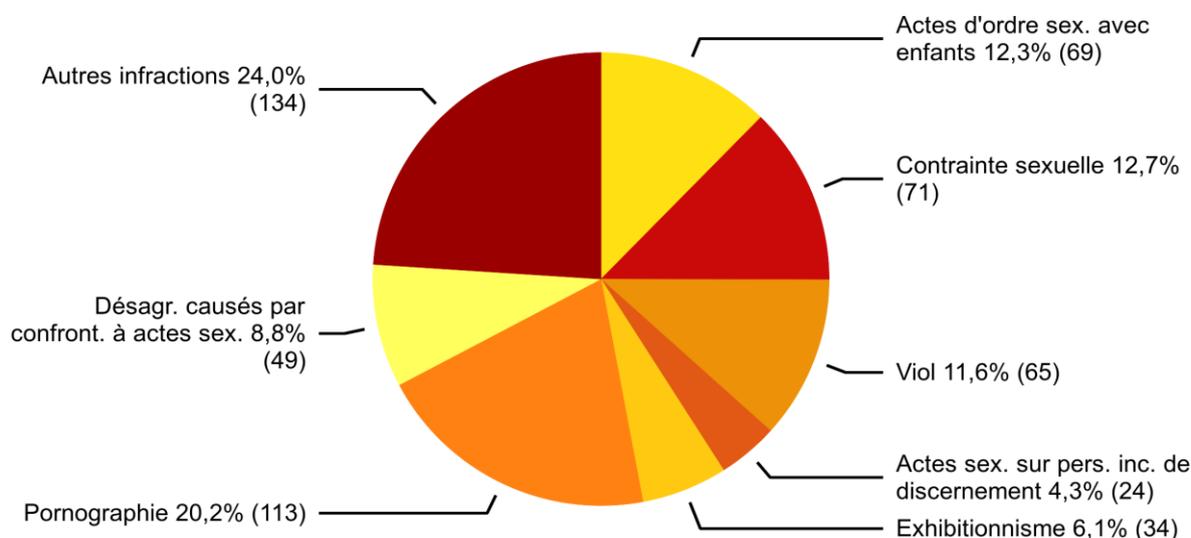
Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

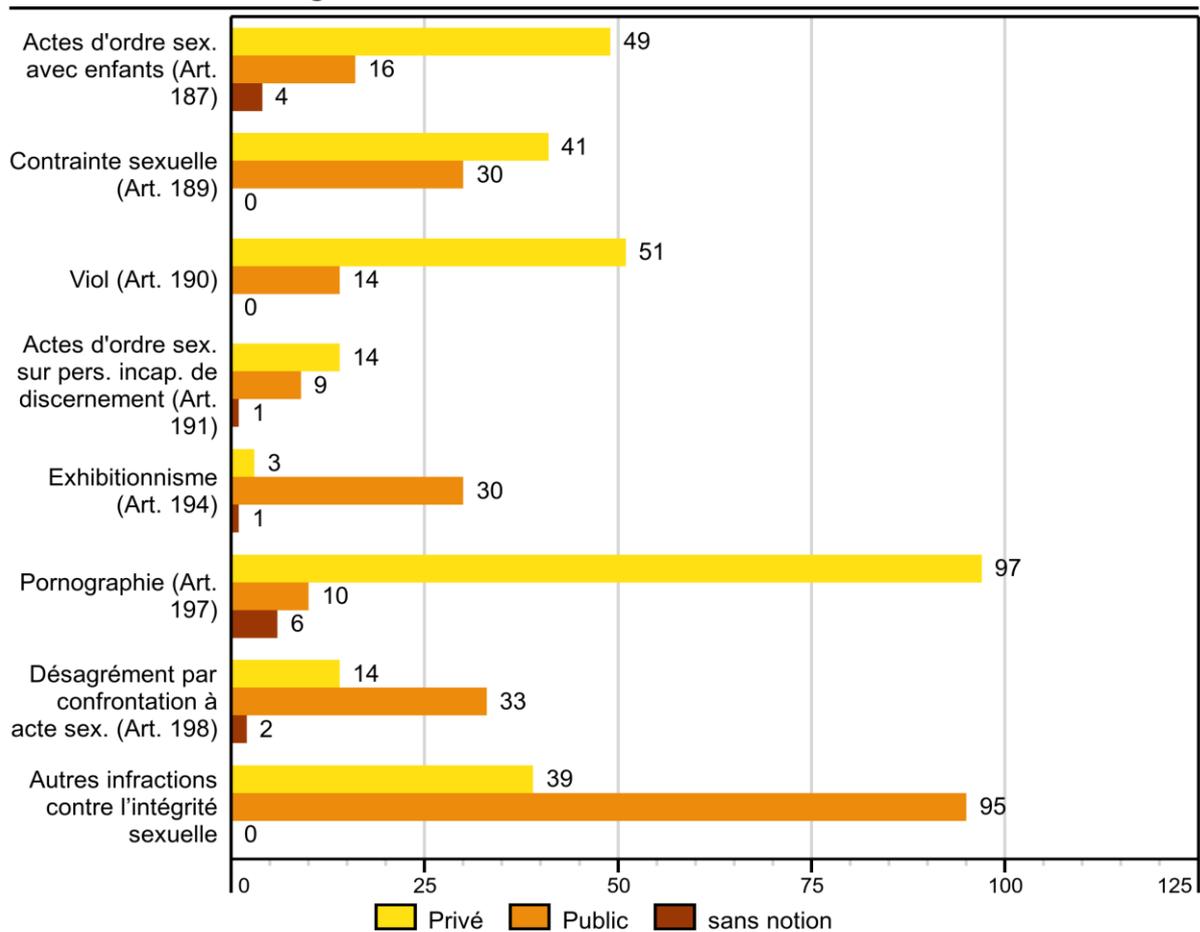
	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	544	86,0%	559	87,3%	3%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	70	84,3%	69	85,5%	-1%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	82	80,5%	71	80,3%	-13%
Viol (Art. 190)	58	86,2%	65	93,8%	12%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	15	66,7%	24	83,3%	60%
Exhibitionnisme (Art. 194)	49	65,3%	34	61,8%	-31%
Pornographie (Art. 197)	88	95,5%	113	94,7%	28%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	58	77,6%	49	61,2%	-16%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	124	98,4%	134	99,3%	8%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

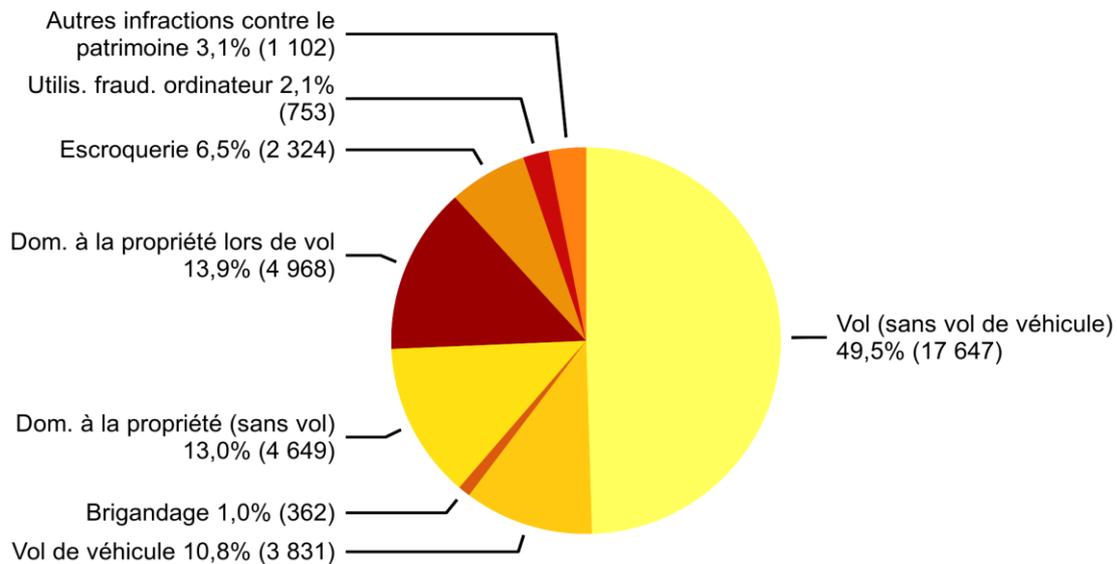
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total patrimoine	37 140	14,2%	35 636	14,7%	-4%
Appropriation illégitime (Art. 137)	104	80,8%	117	81,2%	13%
Abus de confiance (Art. 138)	175	97,7%	202	90,1%	15%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	18 966	11,4%	17 647	11,6%	-7%
Vol de véhicule (Art. 139)	4 216	5,1%	3 831	4,6%	-9%
Brigandage (Art. 140)	283	30,7%	362	29,3%	28%
Soustraction de chose (Art. 141)	8	100,0%	6	100,0%	-25%
Soustraction de données (Art. 143)	77	29,9%	19	78,9%	-75%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	15	60,0%	8	75,0%	-47%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 329	14,3%	4 649	15,3%	7%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	5 810	11,9%	4 968	12,3%	-14%
Escroquerie (Art. 146)	1 585	24,2%	2 324	19,6%	47%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	824	16,9%	753	20,3%	-9%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	65	78,5%	36	88,9%	-45%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	108	52,8%	99	61,6%	-8%
Extorsion et chantage (Art. 156)	24	70,8%	43	53,5%	79%
Gestion déloyale (Art. 158)	49	95,9%	59	94,9%	20%
Détournement de salaire (Art. 159)	20	95,0%	44	100,0%	120%
Recel (Art. 160)	273	98,9%	251	98,8%	-8%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	8	100,0%	10	100,0%	25%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	24	95,8%	40	100,0%	67%
Autres infractions contre le patrimoine	177	98,3%	168	95,2%	-5%

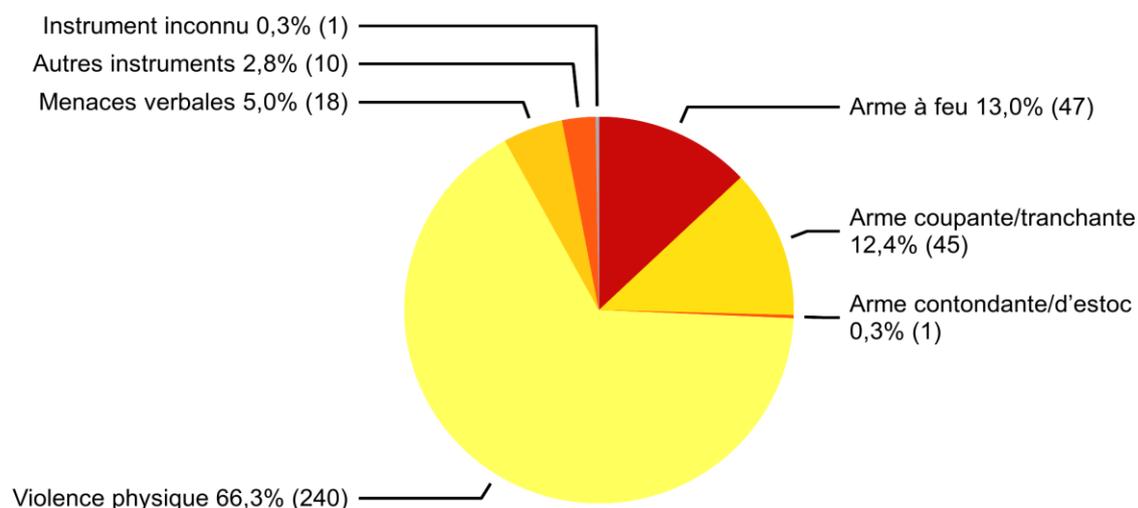
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 19: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 21: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	283	30,7%	362	29,3%	28%
Arme à feu	28	46,4%	47	40,4%	68%
Arme coupante/tranchante	56	51,8%	45	46,7%	-20%
Arme contondante/d'estoc	6	33,3%	1	100,0%	-83%
Violence physique	170	23,5%	240	25,0%	41%
Menaces verbales	10	0,0%	18	11,1%	80%
Autres instruments	13	23,1%	10	30,0%	-23%
Instrument inconnu	0	–	1	0,0%	–

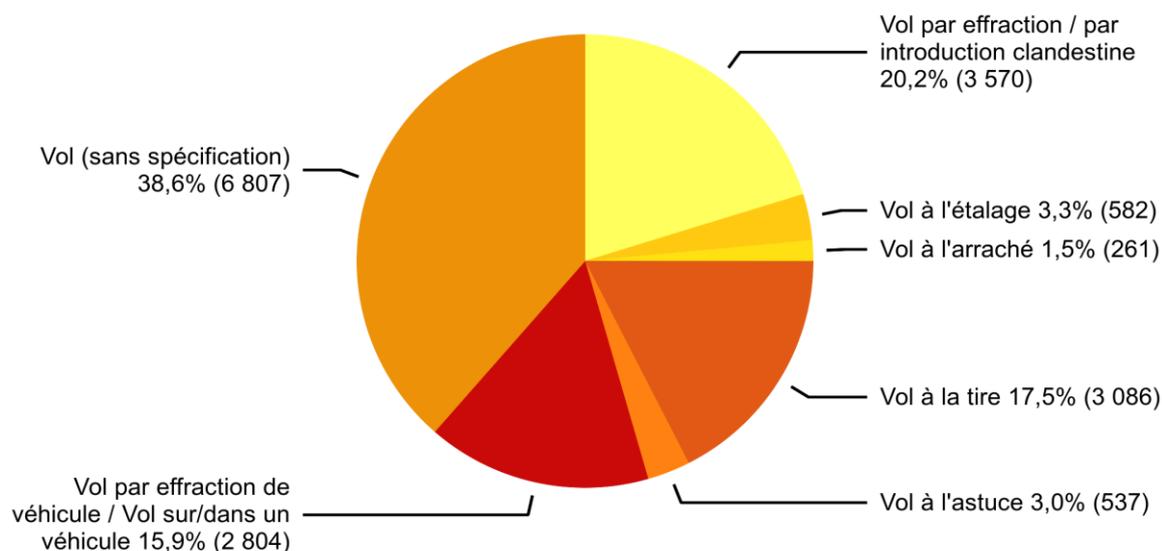
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 20: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	18 966	11,4%	17 647	11,6%	-7%
Vol (sans spécification)	6 521	9,9%	6 807	11,0%	4%
Vol par effraction	3 546	11,2%	2 995	11,5%	-16%
Vol par introduction clandestine	745	10,1%	575	14,1%	-23%
Vol à l'étalage	660	78,5%	582	74,4%	-12%
Vol à l'arraché	270	8,5%	261	7,3%	-3%
Vol à la tire	3 426	3,9%	3 086	5,2%	-10%
Vol à l'astuce	631	23,3%	537	16,6%	-15%
Vol par effraction de véhicule	1 840	6,9%	1 629	5,5%	-11%
Vol sur/dans un véhicule	1 327	8,1%	1 175	6,7%	-11%

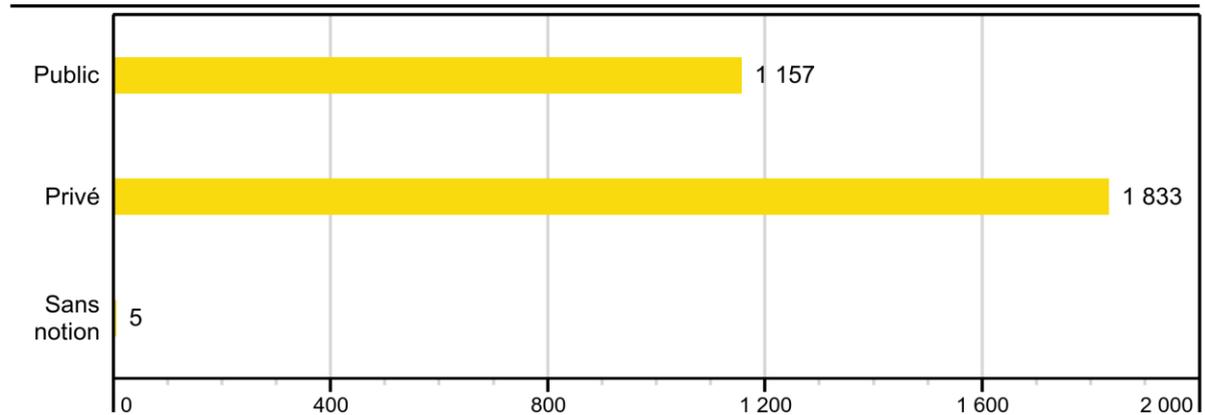
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 21: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

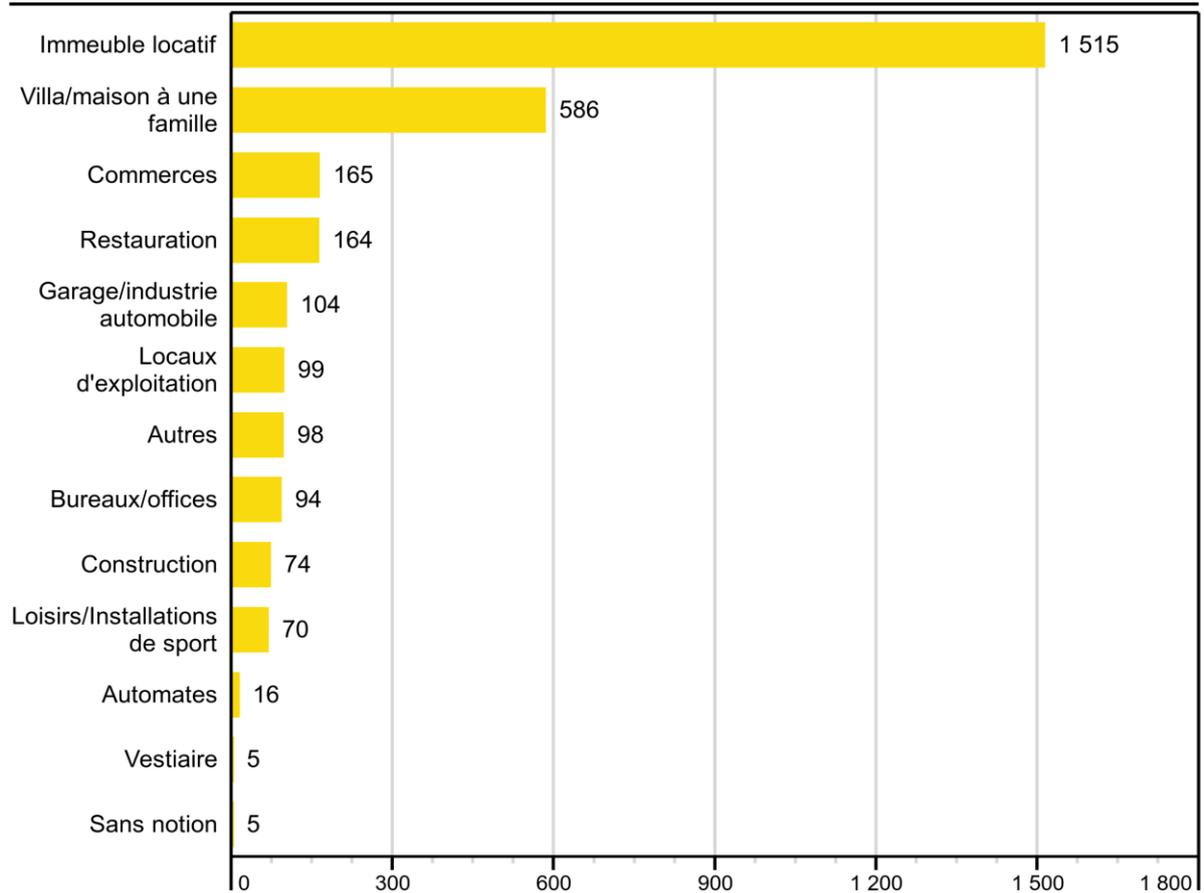
Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

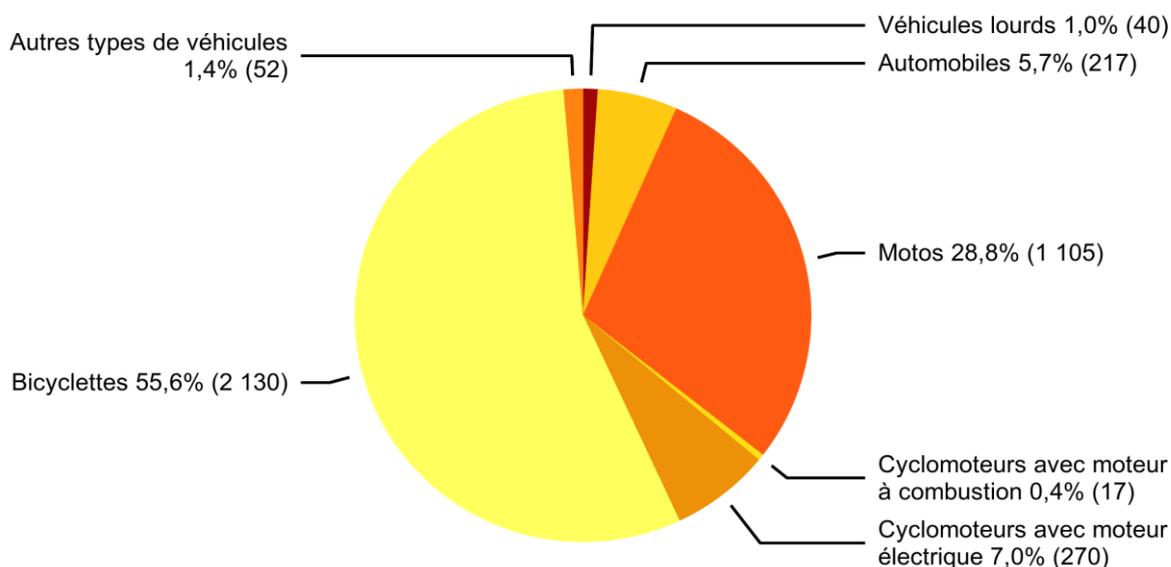
© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules	4 216	5,1%	3 831	4,6%	-9%
Véhicules lourds	30	30,0%	40	7,5%	33%
Automobiles	214	16,4%	217	16,1%	1%
Motos	1 260	9,6%	1 105	9,5%	-12%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	65	3,1%	17	5,9%	-74%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	229	3,5%	270	3,7%	18%
Bicyclettes	2 382	1,5%	2 130	0,9%	-11%
Autres véhicules	36	5,6%	52	3,8%	44%

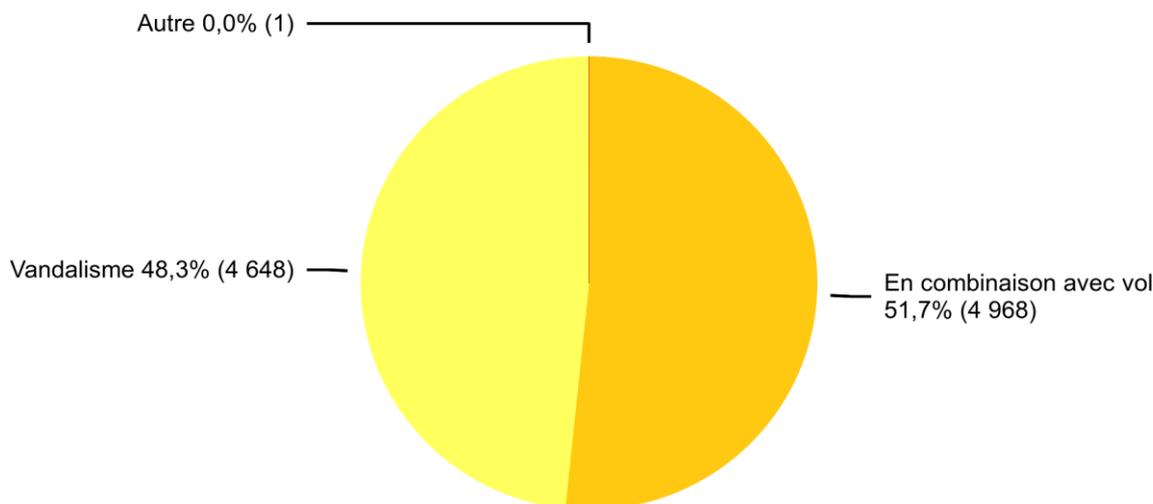
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 22: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 26: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

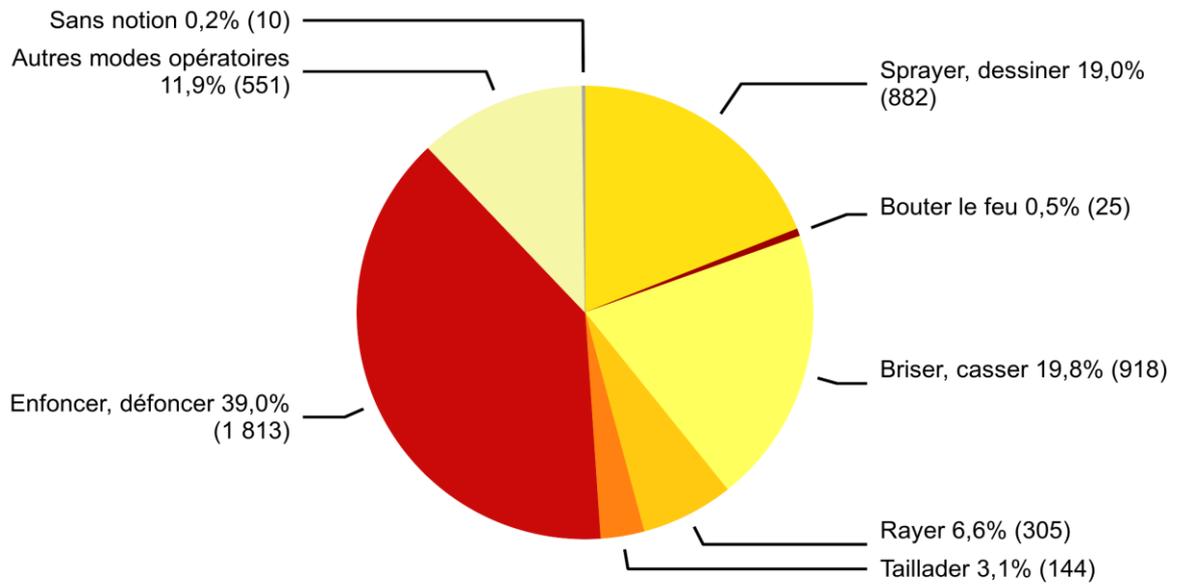
	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	10 139	12,9%	9 617	13,7%	-5%
En combinaison avec vol	5 810	11,9%	4 968	12,3%	-14%
Vandalisme	4 327	14,3%	4 648	15,2%	7%
Autre	2	50,0%	1	100,0%	-50%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 23: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 13.2.2020

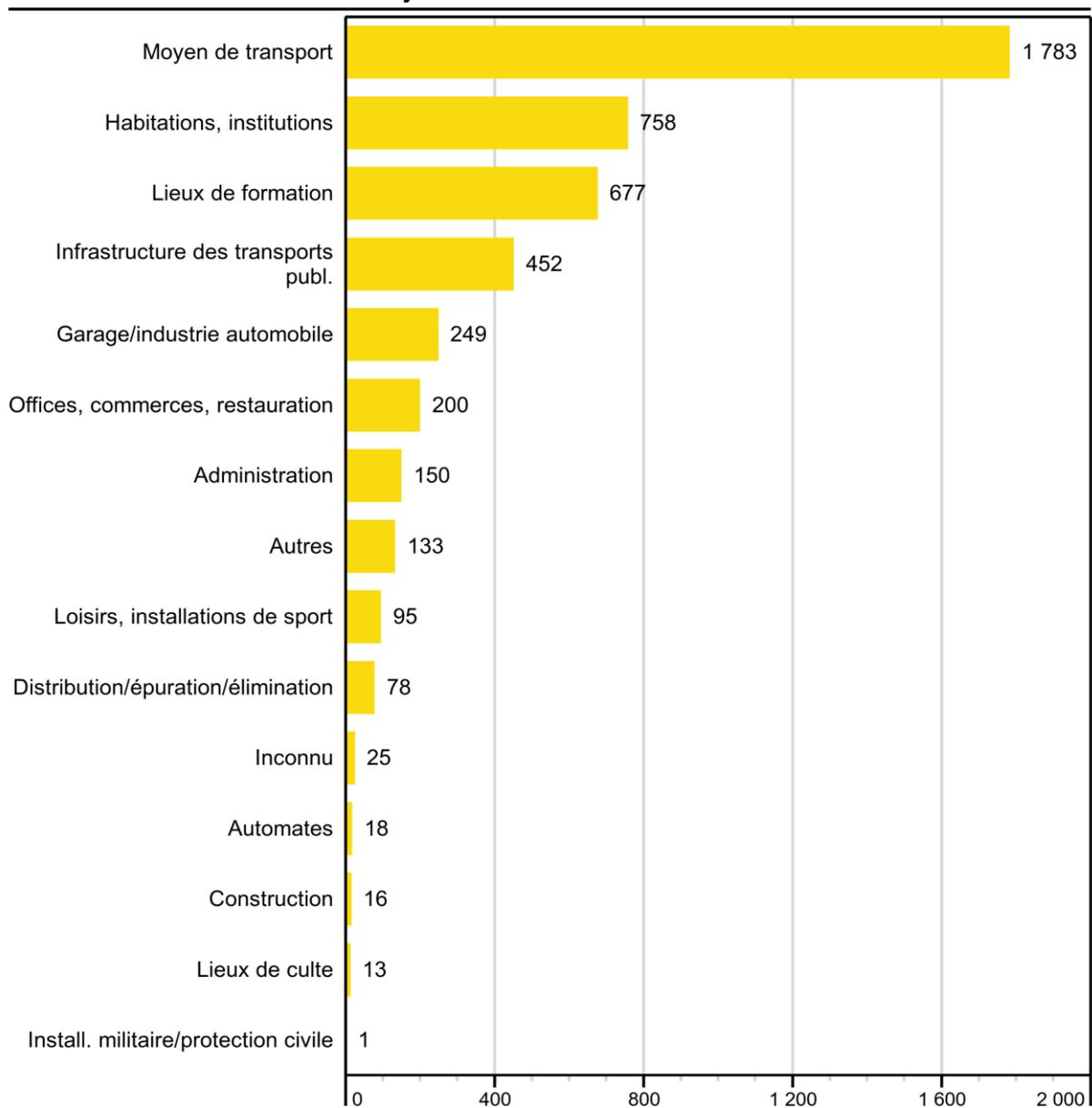
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 27: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

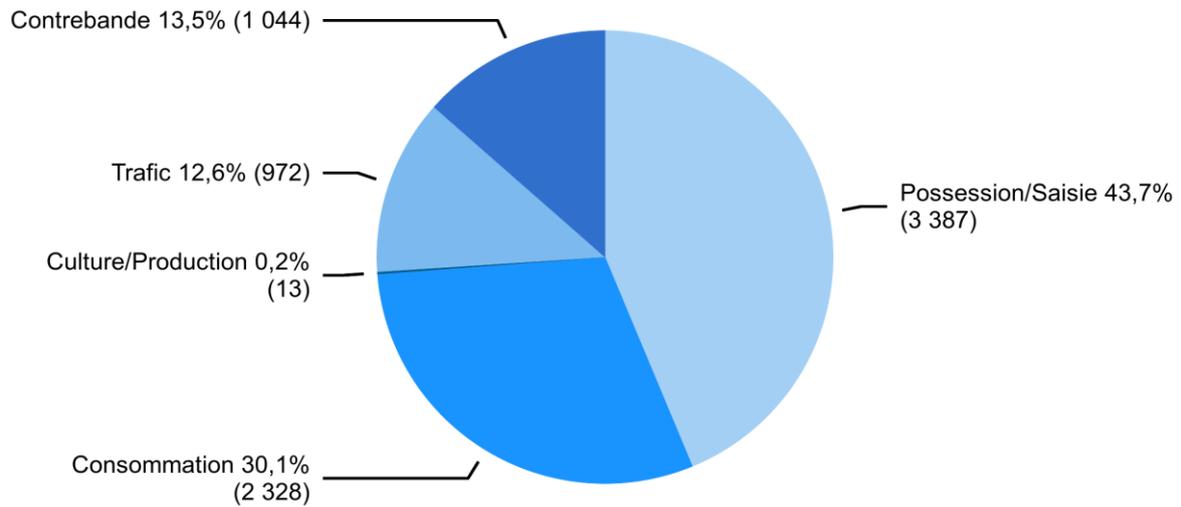
© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 28: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 29: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total infractions à la LStup	6 694	99,6%	7 744	99,7%	16%
Total possession/saisie	2 673	99,3%	3 387	99,6%	27%
Possession/saisie contravention	1 375	99,5%	2 412	99,7%	75%
Possession/saisie délit	658	99,4%	215	100,0%	-67%
Possession/saisie crime	640	98,8%	760	99,1%	19%
Total consommation	2 616	99,9%	2 328	99,9%	-11%
Total culture/production	12	100,0%	13	100,0%	8%
Culture/production contravention	4	100,0%	7	100,0%	75%
Culture/production délit	8	100,0%	6	100,0%	-25%
Culture/production crime	0	–	0	–	0%
Total trafic	1 254	99,8%	972	99,8%	-22%
Trafic délit	469	99,8%	308	100,0%	-34%
Trafic crime	785	99,7%	664	99,7%	-15%
Total contrebande	139	99,3%	1 044	99,2%	651%
Importation, exportation, transit contravention ³	–	–	660	99,1%	–
Importation, exportation, transit délit	117	100,0%	312	99,7%	167%
Importation, exportation, transit crime	22	95,5%	72	98,6%	227%
Total autres infractions à la LStup³	–	–	0	–	–
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	0	–	–
Autres infractions à la LStup délit	–	–	0	–	–

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

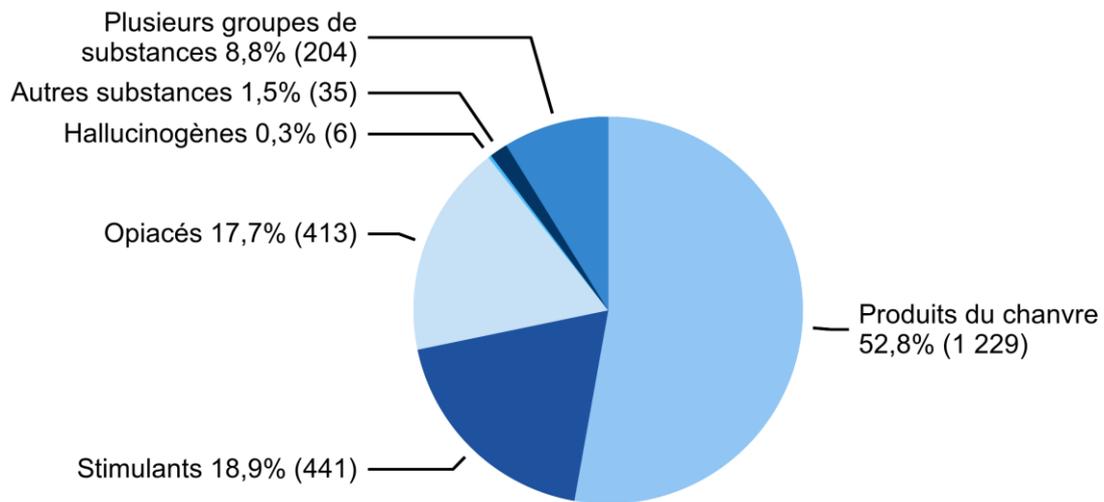
³ Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2020

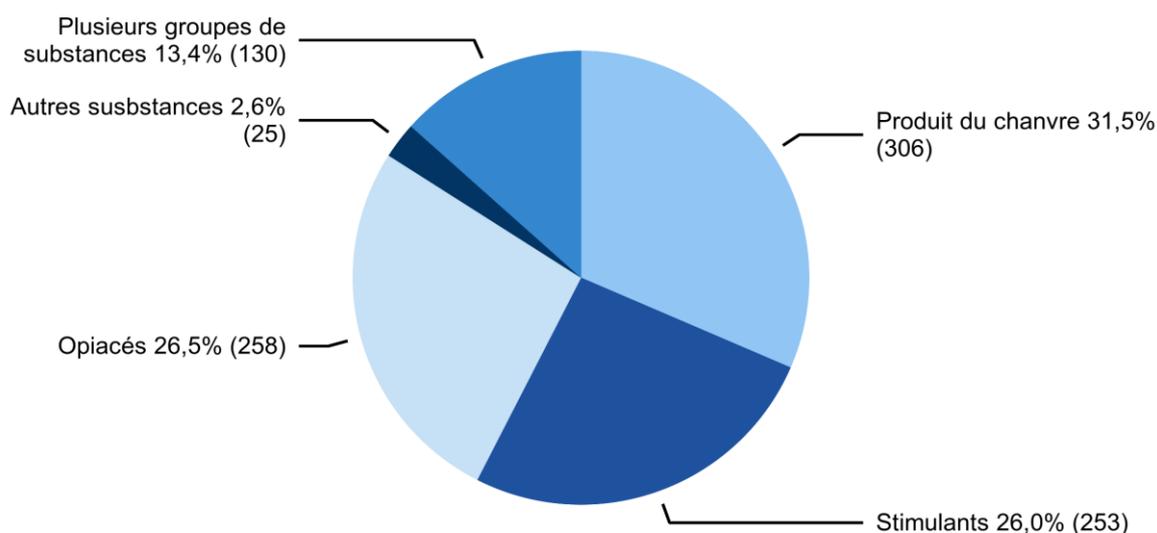
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	443	0	12	81	42	74	66	77	63	21	7	0
Étrangers	1 152	0	8	69	77	239	229	320	169	36	5	0
résidents	279	0	5	28	16	50	30	68	55	24	3	0
asile	19	0	0	3	3	2	4	4	1	2	0	0
autres	854	0	3	38	58	187	195	248	113	10	2	0
Suissesses	76	0	1	14	2	10	11	17	13	6	2	0
Étrangères	109	0	0	5	6	20	24	33	15	5	1	0
résidents	41	0	0	4	0	4	7	12	9	5	0	0
asile	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
autres	67	0	0	1	6	16	17	20	6	0	1	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	124	0	1	24	14	22	15	21	19	6	2	0
Étrangers	719	0	5	17	76	217	149	152	84	16	3	0
résidents	85	0	3	10	10	15	8	14	20	4	1	0
asile	6	0	0	0	1	2	1	1	1	0	0	0
autres	628	0	2	7	65	200	140	137	63	12	2	0
Suissesses	15	0	0	0	0	4	2	2	4	2	1	0
Étrangères	27	0	0	0	0	2	5	11	7	2	0	0
résidents	12	0	0	0	0	2	0	4	4	2	0	0
asile	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
autres	14	0	0	0	0	0	5	6	3	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	233	34	11	3	5	0	286
Suisses	140	19	5	1	2	0	167
Étrangers	93	15	6	2	3	0	119
résidents	49	7	1	1	0	0	58
asile	2	1	0	0	0	0	3
autres	42	7	5	1	3	0	58
Total adultes	2 913	291	71	33	48	5	3 361
Suisses	639	59	13	9	12	2	734
Étrangers	2 274	232	58	24	36	3	2 627
résidents	426	45	13	8	4	0	496
asile	20	2	2	0	1	0	25
autres	1 828	185	43	16	31	3	2 106

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	52	1 195	0,197	–	53
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	3	–	–	–	201
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	7	–	–	–	361
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	3	–	–	–	1 489
Haschisch	1 480	31	435,873	–	–
Huile de haschisch	3	–	0,125	–	–
Marijuana	794	20	80,206	–	22
Cannabinoïdes de synthèse	4	–	0,105	–	–
Stimulants					
Amphétamine	18	4	0,606	–	–
Crack	1	–	0,001	–	–
Ecstasy	118	1 001	3,829	–	–
Khat	21	–	1 149,230	–	–
Feuilles de coca	59	–	63,561	–	–
Cocaïne	546	11	45,894	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	17	2	0,075	–	–
Méphédrone	1	–	0,003	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	376	10	30,564	–	–
Morphine-/héroïne-base	1	–	0,002	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	26	98	0,171	40	–
Autres produits de substitution	5	–	2,115	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	9	–	7,410	–	1
LSD	8	38	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	5	82	0,006	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	3	–	0,288	–	–
Autres substances stupéifiantes	19	1	1,117	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes	79	2 756	0,129	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéifiantes	3	39	0,055	–	–
Substances de coupage	25	–	70,950	–	–
Substance pas encore connue	4	1	0,012	–	–

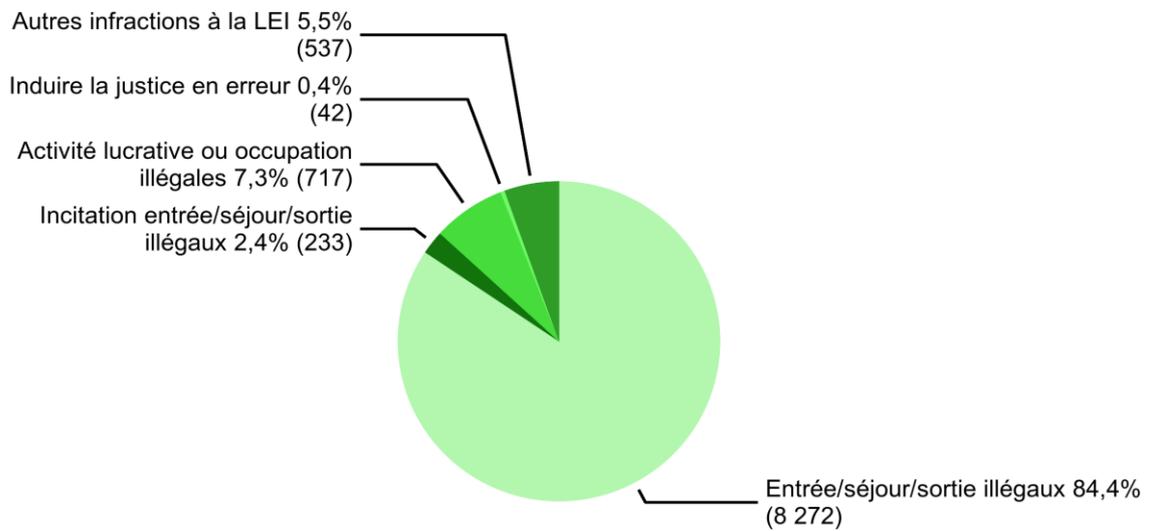
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général infractions à la LEI	8 253	100,0%	9 801	100,0%	19%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	6 977	100,0%	8 272	100,0%	19%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	2 938	100,0%	4 459	100,0%	52%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	4 013	100,0%	3 724	100,0%	-7%
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	8	100,0%	59	100,0%	638%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	18	100,0%	30	100,0%	67%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	221	100,0%	233	100,0%	5%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	150	100,0%	206	100,0%	37%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	63	100,0%	21	100,0%	-67%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	3	100,0%	6	100,0%	100%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc. ⁴	5	100,0%	–	–	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	584	100,0%	717	100,0%	23%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	394	100,0%	499	100,0%	27%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	4	100,0%	14	100,0%	250%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	184	100,0%	193	100,0%	5%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	2	100,0%	11	100,0%	450%
Total induire la justice en erreur	40	100,0%	42	100,0%	5%
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	39	100,0%	41	100,0%	5%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	1	100,0%	1	100,0%	0%
Total autres infractions à la LEI	431	100,0%	537	100,0%	25%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	348	100,0%	429	100,0%	23%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	18	100,0%	19	100,0%	6%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	62	100,0%	61	100,0%	-2%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	–	2	100,0%	–
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	0	–	–

⁴ Le 1er janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne *Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.*, bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	0	–	–
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	20	100,0%	–
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	3	100,0%	–
Autres infractions à la LEI	3	100,0%	3	100,0%	0%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 29: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Code pénal (CP)	59 170	55 244	58 800	51 938	50 322	49 665	47 499
Loi sur les stupéfiants (LStup)	9 545	9 374	9 250	8 641	7 687	6 694	7 744
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	8 967	9 313	10 335	8 142	8 777	8 253	9 801

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 30: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total général du Code pénal	59 170	55 244	58 800	51 938	50 322	49 665	47 499
Total vie et intégrité corporelle	2 039	2 076	2 110	2 093	1 964	2 198	2 141
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	6	3	4	6	4	3	7
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	25	30	32	55	34	24	33
Lésions corporelles graves (Art. 122)	25	28	33	21	31	31	35
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 109	1 095	1 188	1 135	1 018	1 291	1 219
Total patrimoine	48 195	44 033	45 179	39 440	38 337	37 140	35 636
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	28 879	26 032	23 890	20 771	20 072	18 966	17 647
dont vol par effraction	6 060	6 184	4 944	3 722	3 790	3 546	2 995
dont vol à l'arrachée	739	537	446	328	315	270	261
Vol de véhicule (Art. 139) ⁵	4 601	4 869	4 722	4 628	4 826	4 216	3 831
Brigandage (Art. 140)	576	355	342	317	271	283	362
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 960	5 261	5 487	4 260	4 325	4 329	4 649
Escroquerie (Art. 146)	559	565	620	848	727	1 585	2 324
Extorsion et chantage (Art. 156)	36	31	43	38	23	24	43
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	125	77	93	63	54	57	76
Total honneur, domaine secret ou privé	1 217	1 280	1 514	1 611	1 377	1 713	1 748
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	170	183	209	271	185	250	267
Total liberté	5 471	5 526	6 770	6 132	5 943	5 462	4 766
Menaces (Art. 180)	816	867	979	1 035	826	1 034	989
Contrainte (Art. 181)	99	123	128	102	96	166	128
Traite d'êtres humains (Art. 182)	9	14	17	15	25	25	37
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	19	20	28	21	25	31	29
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	278	349	693	621	514	306	311
Total intégrité sexuelle	397	429	517	490	416	544	559
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	64	66	72	79	56	70	69
Viol (Art. 190)	33	45	35	32	40	58	65
Exhibitionnisme (Art. 194)	28	28	50	34	12	49	34
Pornographie (Art. 197)	42	31	29	36	38	88	113
Total danger collectif	131	172	189	135	191	280	181
Incendie intentionnel (Art. 221)	105	146	132	95	127	238	148
Total autorité publique	606	679	1 404	954	1 063	1 143	1 174
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	160	140	267	202	254	247	219
Total administration de la justice	126	128	141	131	148	195	217
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	22	22	19	30	64	67	62
Autres Code pénal	988	921	976	952	883	990	1 077

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 31: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

⁵ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Genève	30 267	27 558	30 226	26 609	25 841	25 983	25 454
Vernier	3 582	3 297	3 634	2 998	3 084	2 704	3 051
Lancy	2 531	2 446	2 523	2 063	2 313	2 418	2 257
Carouge (GE)	2 614	2 540	2 520	2 290	2 483	2 337	2 153
Meyrin	1 790	1 875	1 830	1 687	1 613	1 961	1 785
Le Grand-Saconnex	1 959	1 645	1 667	1 622	1 630	1 621	1 702
Thônex	1 228	1 226	1 397	1 266	1 350	1 289	1 110
Onex	1 227	1 283	1 361	1 030	1 087	1 146	1 160
Chêne-Bourg	894	750	858	684	864	952	714
Versoix	864	771	872	795	841	856	832
Chêne-Bougeries	1 003	938	1 069	820	851	846	893
Veyrier	793	733	695	759	815	803	696
Plan-les-Ouates	873	912	940	704	746	801	600
Bernex	703	588	698	552	593	568	578
Collonge-Bellerive	541	588	666	534	491	496	411
Satigny	394	469	517	417	338	433	316
Cologny	443	394	427	397	349	392	339
Puplinge	142	252	185	246	248	336	264
Confignon	365	293	263	300	359	305	240
Bellevue	268	217	235	223	225	254	271
Pregny-Chambésy	305	348	323	251	206	247	164
Perly-Certoux	272	205	311	231	270	236	213
Bardonnex	195	149	157	245	186	217	189
Anières	277	237	213	163	163	196	200
Troinex	211	160	175	234	215	185	213
Genthod	168	252	153	119	152	172	119
Vandoeuvres	146	170	172	109	144	138	126
Meinier	125	137	170	148	89	128	96
Jussy	127	86	168	134	92	123	96
Collex-Bossy	121	90	112	154	101	121	77
Dardagny	54	61	113	104	110	113	118
Corsier (GE)	167	149	136	110	135	105	146
Chancy	58	72	80	62	90	103	64
Hermance	81	86	116	79	87	84	89
Avully	89	88	101	92	86	65	101
Aire-la-Ville	53	38	35	44	39	59	38
Avusy	56	87	78	113	98	59	59
Soral	26	31	36	61	36	56	36
Cartigny	29	35	28	34	32	51	27
Presinge	32	39	58	43	69	47	56
Autres communes	4 097	3 949	3 482	3 412	1 801	659	446

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 32: Code pénal: infractions par commune

4.1.4 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total infractions à la LStup⁶	9 545	9 374	9 250	8 641	7 687	6 694	7 744
Total possession/saisie	3 672	3 494	3 543	3 255	2 993	2 673	3 387
Possession/saisie contravention	2 272	1 898	1 796	1 706	1 507	1 375	2 412
Possession/saisie délit	824	975	809	702	716	658	215
Possession/saisie crime	576	621	938	847	770	640	760
Total consommation	4 430	4 239	3 905	3 705	3 133	2 616	2 328
Total culture/production	46	79	71	31	23	12	13
Culture/production contravention	19	41	26	8	5	4	7
Culture/production délit	21	31	27	20	18	8	6
Culture/production crime	6	7	18	3	0	0	0
Total trafic	1 364	1 539	1 653	1 562	1 415	1 254	972
Trafic délit	403	587	600	566	513	469	308
Trafic crime	961	952	1 053	996	902	785	664
Total contrebande	33	23	78	88	123	139	1 044
Importation, exportation, transit contravention ⁷	–	–	–	–	–	–	660
Importation, exportation, transit délit	21	14	51	64	101	117	312
Importation, exportation, transit crime	12	9	27	24	22	22	72
Total autres infractions à la LStup⁷	–	–	–	–	–	–	0
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–	–	0
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–	–	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁶ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

⁷ Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

4.1.5 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Genève	6 355	6 439	6 519	6 342	5 380	4 335	4 043
Bardonnex	632	352	146	163	158	236	871
Thônex	429	372	324	251	249	319	729
Le Grand-Saconnex	491	236	210	159	234	295	548
Vernier	346	587	622	380	338	306	273
Carouge (GE)	159	284	200	178	216	227	196
Lancy	287	216	195	246	200	181	145
Perly-Certoux	64	47	46	44	65	74	129
Meyrin	101	83	114	202	231	154	125
Anières	37	12	14	11	33	26	86
Puplinge	22	20	6	5	12	34	84
Chêne-Bourg	56	65	58	57	81	70	83
Onex	134	171	166	95	76	55	57
Chêne-Bougeries	49	48	71	76	76	39	56
Versoix	71	78	79	76	48	43	43
Veyrier	17	30	41	32	27	54	42
Plan-les-Ouates	51	52	125	61	51	39	31
Collonge-Bellerive	25	15	19	17	11	23	20
Cologny	21	30	17	21	21	26	19
Bernex	50	41	51	40	40	31	17
Chancy	8	4	2	7	6	9	16
Satigny	2	13	18	22	20	18	14
Troinex	18	43	11	3	8	8	14
Confignon	10	12	31	18	16	12	10
Soral	0	3	0	0	4	4	10
Pregny-Chambésy	23	6	26	4	11	1	9
Bellevue	25	18	28	24	22	7	8
Dardagny	5	0	11	3	2	2	7
Presinge	2	0	1	0	4	10	7
Choulex	2	2	0	4	0	1	6
Jussy	4	13	9	4	10	5	6
Meinier	0	3	1	0	7	7	6
Avusy	2	10	3	8	0	2	5
Hermance	6	0	0	3	4	0	5
Laconnex	0	0	2	0	0	3	4
Vandoeuvres	1	5	2	0	4	2	4
Collex-Bossy	7	4	8	12	2	2	3
Aire-la-Ville	0	0	4	0	6	2	2
Avully	3	3	7	9	0	13	2
Céligny	7	0	2	1	0	8	2
Autres communes	23	57	61	63	14	11	7

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 34: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.6 *Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration*

Infractions à la loi sur les étrangers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total général infractions à la LEI	8 967	9 313	10 335	8 142	8 777	8 253	9 801
Total entrée/séjour/sortie illégaux	8 107	8 370	9 200	7 067	7 630	6 977	8 272
Entrée illégale (y.c. par négligence)	3 056	3 238	4 337	3 023	3 540	2 938	4 459
Séjour illégal	5 034	5 106	4 821	4 003	4 063	4 013	3 724
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	11	14	20	17	4	8	59
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	6	12	22	24	23	18	30
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	225	210	218	224	208	221	233
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	158	140	164	138	130	150	206
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	32	51	40	73	61	63	21
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	3	2	2	3	3	3	6
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc. ⁸	32	17	12	10	14	5	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	420	496	511	477	584	584	717
Exercer une activité lucrative sans autoris.	274	312	339	338	428	394	499
Procurer une activité lucrative sans autoris.	2	9	5	0	1	4	14
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	143	175	157	138	151	184	193
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	1	0	10	1	4	2	11
Total induire la justice en erreur	20	75	85	59	41	40	42
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	16	72	81	55	40	39	41
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	4	3	4	4	1	1	1
Total autres infractions à la LEI	195	162	321	315	314	431	537
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	151	98	229	260	264	348	429
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	16	11	20	10	7	18	19
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	1	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	28	50	69	42	40	62	61
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	1	0	0	2
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	–	–	–	–	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	–	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	–	20
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	–	3
Autres infractions à la LEI	0	3	3	2	2	3	3

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 35: Infractions à la loi sur les étrangers

⁸ Le 1er janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne *Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.*, bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

4.1.7 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Genève	6 485	6 846	7 716	5 612	5 799	5 303	6 216
Thônex	237	260	385	356	440	510	781
Le Grand-Saconnex	779	319	334	371	531	511	665
Bardonnex	82	89	96	94	142	238	352
Vernier	268	438	499	330	299	322	247
Carouge (GE)	144	179	212	172	148	220	202
Meyrin	113	158	162	274	184	207	177
Chêne-Bourg	51	72	74	76	122	94	138
Lancy	203	228	190	170	175	146	134
Chêne-Bougeries	44	63	91	91	192	85	132
Perly-Certoux	46	87	67	96	145	84	122
Onex	84	72	81	55	82	73	77
Plan-les-Ouates	35	56	71	24	53	40	74
Versoix	41	66	25	62	50	61	71
Veyrier	53	59	28	53	29	47	54
Collonge-Bellerive	41	36	25	15	21	42	46
Puplinge	25	23	4	18	48	39	44
Cologny	23	17	16	22	21	45	37
Anières	30	10	26	12	41	34	31
Bellevue	13	47	22	13	21	17	24
Collex-Bossy	12	12	10	22	8	7	18
Bernex	30	29	24	27	38	20	16
Vandoeuvres	8	11	2	8	9	11	16
Presinge	2	3	9	8	5	1	14
Satigny	3	13	10	25	24	15	14
Corsier (GE)	8	6	1	12	13	4	11
Jussy	5	2	10	4	5	9	11
Troinex	10	13	13	23	19	13	11
Chancy	3	5	0	5	6	1	8
Confignon	14	13	12	5	27	5	8
Céligny	4	0	7	0	1	4	7
Genthod	7	8	32	12	14	13	7
Pregny-Chambésy	37	43	19	17	12	7	6
Aire-la-Ville	3	1	2	3	8	1	5
Choulex	4	1	3	6	4	0	4
Dardagny	1	1	2	1	4	3	4
Avully	0	1	2	5	12	3	3
Avusy	3	0	2	2	0	0	3
Hermance	3	0	2	1	1	4	3
Meinier	0	2	8	1	7	4	3
Autres communes	13	24	41	39	17	10	5

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 36: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

4.1.8 *Infractions de violence*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Infractions de violence							
Total infractions de violence	3 736	3 612	3 927	3 807	3 477	4 002	3 904
Violence grave (exercée)	95	107	106	114	109	117	140
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	31	33	36	61	38	27	40
Homicides avec arme à feu	3	3	6	18	6	0	2
Homicides avec arme coupante/tranchante	23	19	19	31	16	18	21
Homicides avec arme contondante/d'estoc	2	0	1	2	2	0	0
Homicides avec violence physique	2	8	7	3	9	8	13
Homicides autre instrument	1	3	2	3	5	1	4
Homicides sans notion/inconnu	0	0	1	4	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	25	28	33	21	31	31	35
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	1	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	3	1	4	5	7	6	7
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	1	3	2	1	1	2
Lés. corp. graves avec violence physique	14	22	20	10	16	14	23
Lés. corp. graves autre instrument	7	4	5	4	7	10	3
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	1	0
Prise d'otage (Art. 185)	5	0	1	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	33	45	35	32	40	58	65
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	1	1	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 789	2 607	2 799	2 620	2 519	2 827	2 732
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 109	1 095	1 188	1 135	1 018	1 291	1 219
Voies de fait (Art. 126)	461	505	511	512	467	525	538
Participation à rixe (Art. 133) ⁹	30	51	34	37	84	51	28
<i>Nombre d'affaires</i>	10	19	12	9	17	12	11
Participation à agression (Art. 134) ⁹	279	245	212	218	228	150	133
<i>Nombre d'affaires</i>	235	185	152	151	171	97	78
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	575	354	341	317	271	283	362
Contrainte (Art. 181)	99	123	128	102	96	166	128
Mariage forcé (Art. 181a)	1	0	2	0	0	0	4
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	19	20	28	21	25	31	29
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	4	1	1	1	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	56	74	84	75	75	82	71
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	160	140	267	202	254	247	219
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	852	898	1 022	1 073	849	1 058	1 032
Menaces (Art. 180)	816	867	979	1 035	826	1 034	989
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	36	31	43	38	23	24	43

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 37: Infractions de violence

⁹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

4.1.9 Infractions de violence domestique

Infractions de violences domestiques

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total infractions de violences domestiques	1 438	1 566	1 765	1 719	1 509	1 977	1 946
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	1	2	4	1	1	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	2	3	8	12	10	6	9
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	4	2	2	3	1	8
Lésions corporelles simples (Art. 123)	427	409	461	399	384	494	478
Voies de fait (Art. 126)	204	266	253	265	194	251	257
Mise en danger vie (Art. 129)	1	2	5	7	6	4	7
Injure (Art. 177)	317	337	406	430	406	543	524
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	37	34	44	34	30	40	32
Menaces (Art. 180)	332	336	400	367	312	416	420
Contrainte (Art. 181)	39	50	56	38	38	59	48
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	1	8	10	10	15	11	9
Actes sexuels enfant (Art. 187)	22	25	40	39	25	32	31
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	1	1	2	1	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	8	26	20	26	27	27	22
Viol (Art. 190)	6	11	12	18	14	23	28
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	3	0	2	0	2	1
Autres articles du CP ¹⁰	38	51	45	65	42	66	67

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 38: Infractions de violences domestiques

¹⁰ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.10 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total patrimoine	48 195	44 033	45 179	39 440	38 337	37 140	35 636
Appropr. illégitime (Art. 137)	102	92	135	120	103	104	117
Abus de confiance (Art. 138)	259	200	217	206	160	175	202
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	28 879	26 032	23 890	20 771	20 072	18 966	17 647
Vol de véhicule (Art. 139) ¹¹	4 601	4 869	4 722	4 628	4 826	4 216	3 831
Brigandage (Art. 140)	576	355	342	317	271	283	362
Soustraction de chose (Art. 141)	4	3	6	4	7	8	6
Soustraction de données (Art. 143)	16	11	31	15	35	77	19
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	41	18	28	18	15	15	8
Dom. à la propriété (Art. 144)	5 960	5 261	5 487	4 260	4 325	4 329	4 649
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	5 792	5 458	8 452	6 801	6 418	5 810	4 968
Escroquerie (Art. 146)	559	565	620	848	727	1 585	2 324
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	625	508	556	663	667	824	753
Filouterie d'auberge (Art. 149)	31	26	30	39	43	65	36
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	112	72	85	196	157	108	99
Extorsion et chantage (Art. 156)	36	31	43	38	23	24	43
Gestion déloyale (Art. 158)	24	25	33	44	37	49	59
Détournement de salaire (Art. 159)	32	32	26	21	13	20	44
Recel (Art. 160)	358	346	331	281	271	273	251
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	10	13	7	18	8	8	10
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	97	54	68	19	19	24	40
Autres infractions contre le patrimoine	81	62	70	133	140	177	168

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 39: Infractions contre le patrimoine

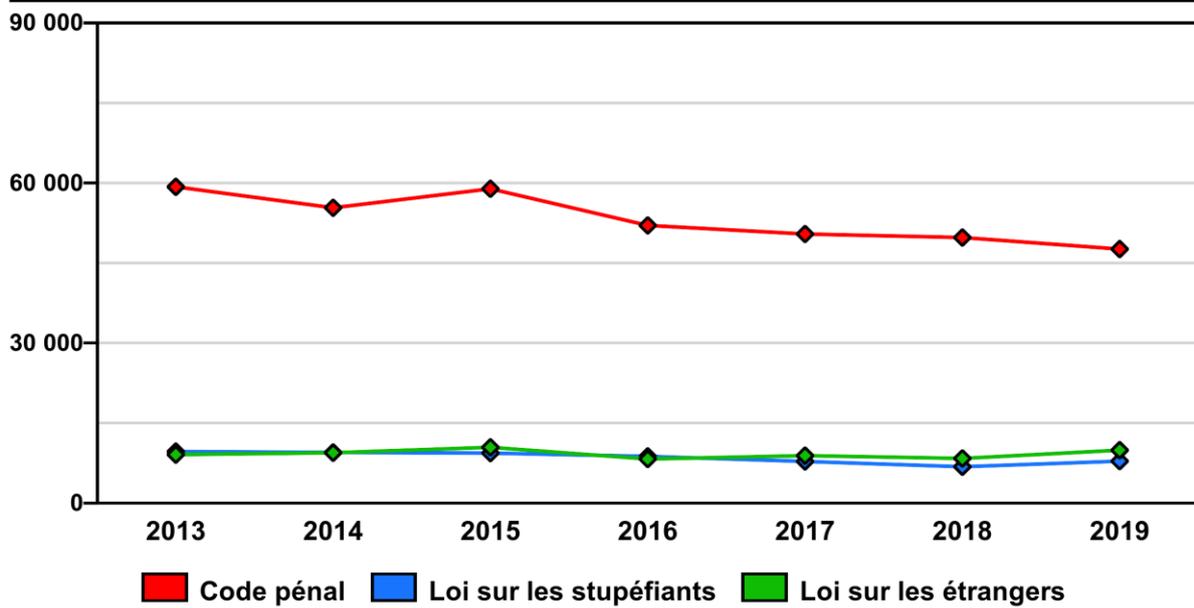
¹¹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2020

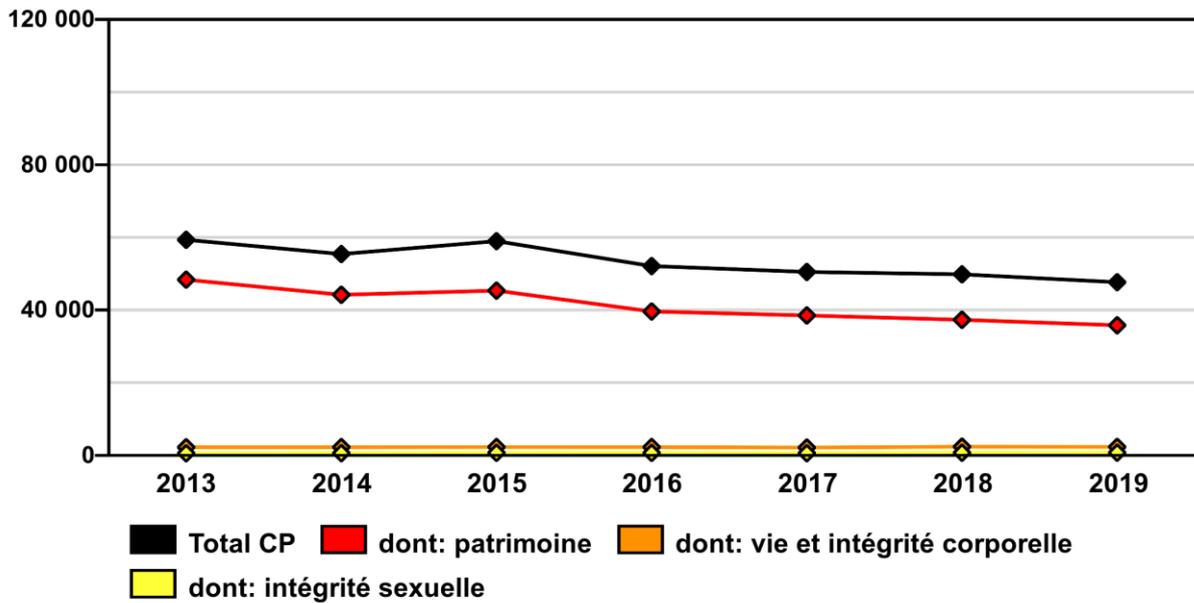
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 33: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2020

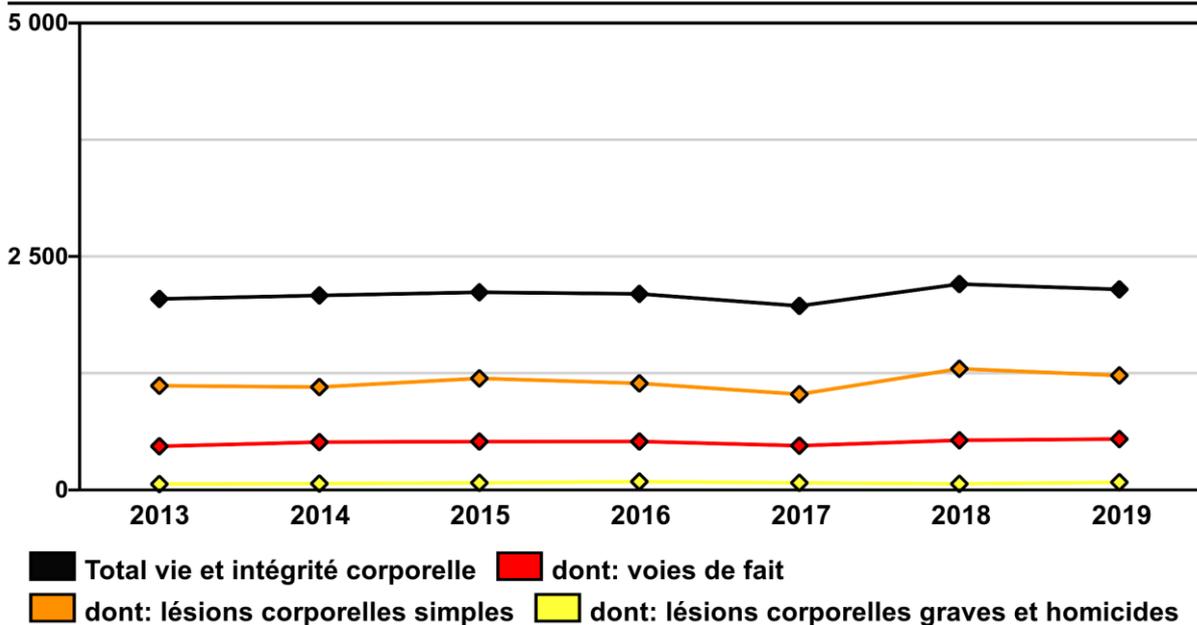
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 34: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2020

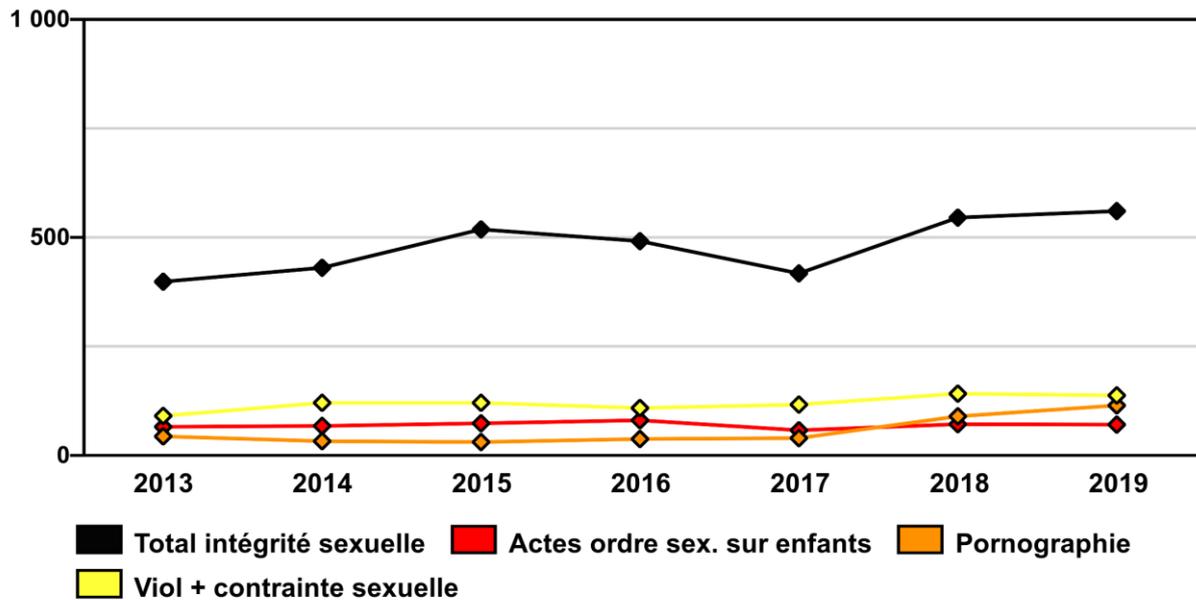
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2020

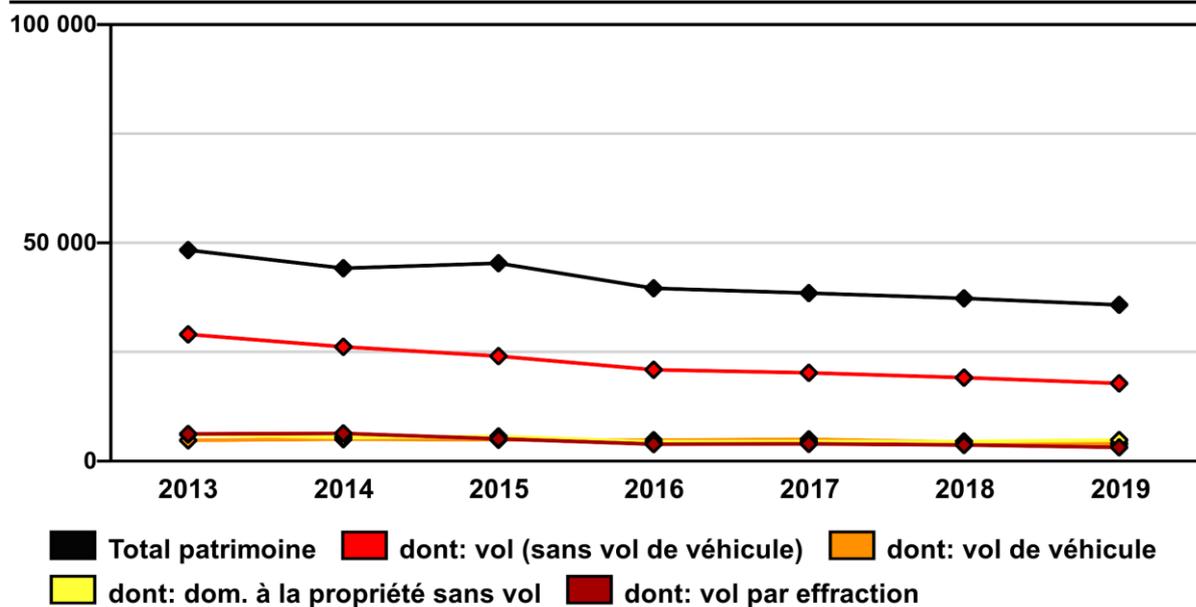
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2020

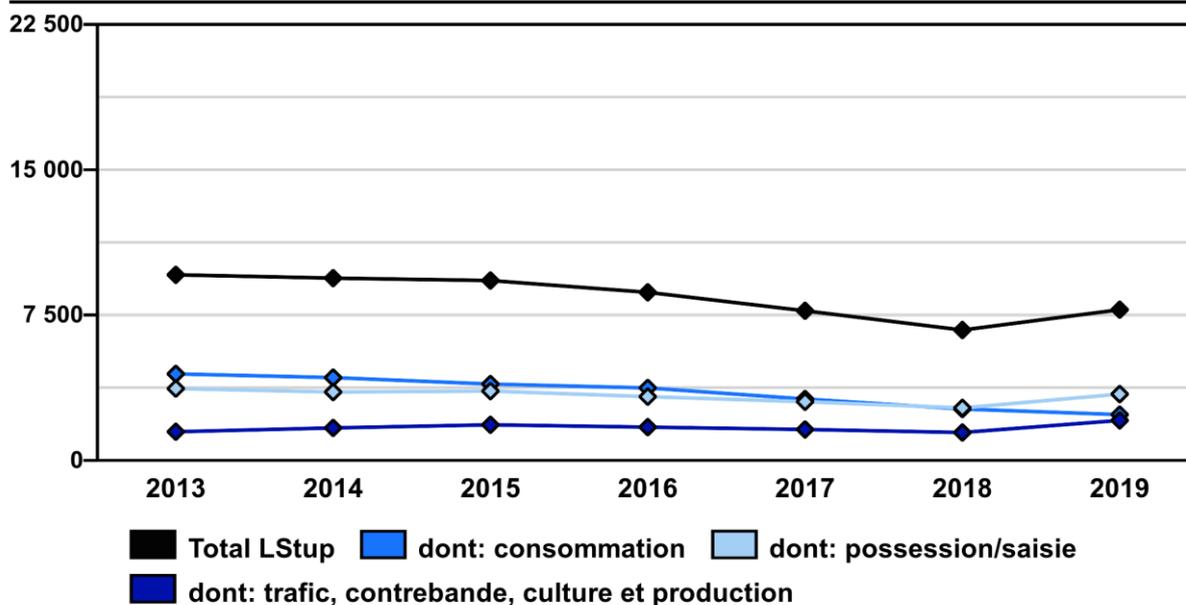
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 37: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants¹²

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹² Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEI et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1^{er} janvier 2019. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans

la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans x 1000}}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	8
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	13
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	15
Tableau 5: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune	17
Tableau 6: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	18
Tableau 7: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	22
Tableau 8: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	23
Tableau 9: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 10: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	25
Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .	26
Tableau 13: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	26
Tableau 14: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	29
Tableau 15: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	32
Tableau 16: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	33
Tableau 17: Violences domestiques: évolution des infractions.....	35
Tableau 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
Tableau 19: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
Tableau 20: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
Tableau 21: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	42
Tableau 22: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 23: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	46
Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	50
Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	52
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	53
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	53
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	54
Tableau 29: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	57
Tableau 30: Infractions selon la loi	58
Tableau 31: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	59
Tableau 32: Code pénal: infractions par commune.....	60
Tableau 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants	61
Tableau 34: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	62
Tableau 35: Infractions à la loi sur les étrangers	63
Tableau 36: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	64
Tableau 37: Infractions de violence	65
Tableau 38: Infractions de violences domestiques	66
Tableau 39: Infractions contre le patrimoine	67

7 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	7
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	9
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
Figure 4: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	12
Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune	14
Figure 6: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune	16
Figure 7: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	18
Figure 8: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	19
Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe	19
Figure 10: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	20
Figure 11: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27
Figure 12: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	29
Figure 13: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	30
Figure 14: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	31
Figure 15: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	31
Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	34
Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	36
Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	38
Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
Figure 21: Brigandage selon l'instrument	41
Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	42
Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	43
Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	45
Figure 26: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	46
Figure 27: Vandalisme selon le mode opératoire	47
Figure 28: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	48
Figure 29: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	49
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	51
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	52
Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	55
Figure 33: Infractions selon la loi	68
Figure 34: Code pénal: sélection de titres	69
Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69
Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle	70
Figure 37: Infractions contre le patrimoine	70
Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	71